

Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Guignicourt

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'eau type	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	14
3.4.	Taux d'impayés	
3.5.	Taux de réclamations	
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	État de la dette du service	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Guignicourt
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SIAEP Guignicourt-régie-P,T,D
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aguilcourt, Bertricourt, Condé-sur-Suipe, Orainville, Variscourt, Villeneuve-sur-Aisne
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 21/09/2020

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. *Estimation de la population desservie*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 336 habitants au 31/12/2022 (4 148 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 022 abonnés au 31/12/2022 (2 029 au 31/12/2021).

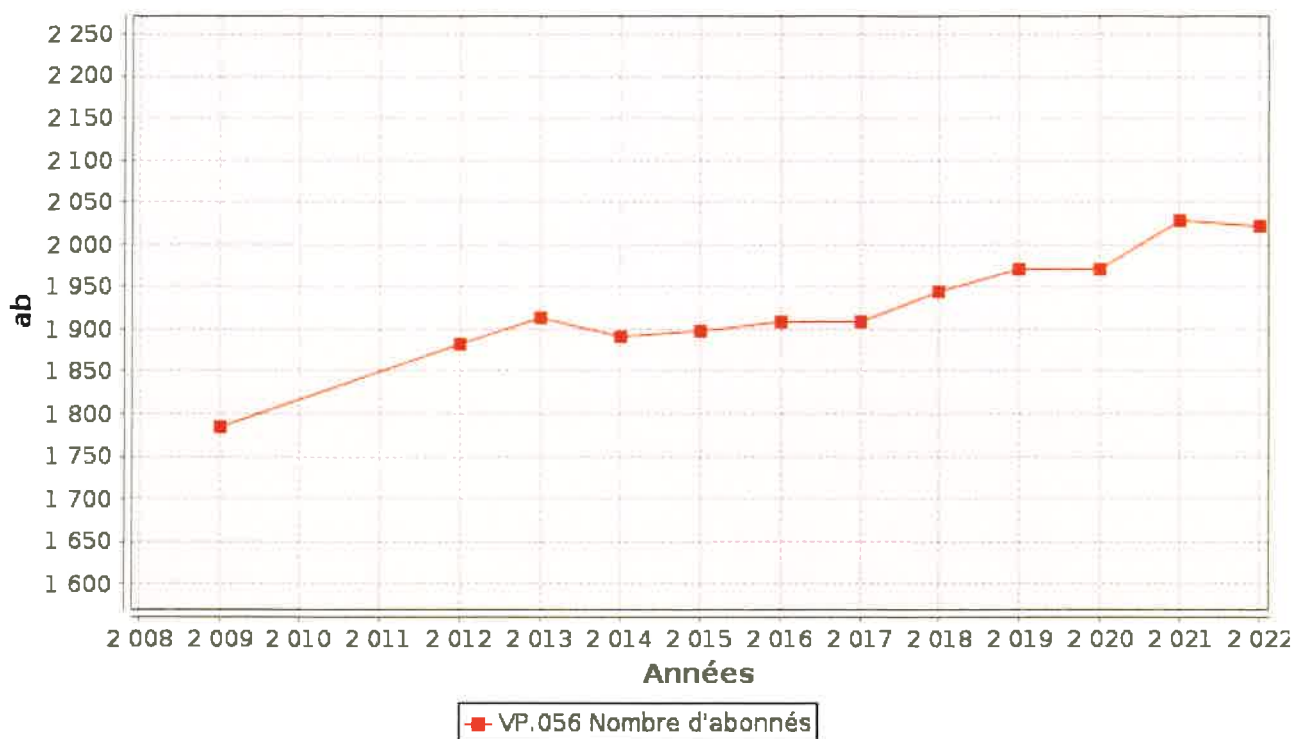
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Aguilcourt	160			158	
Bertricourt	63			64	
Condé-sur-Suipe	172			181	
Orainville	210			196	
Variscourt	87			89	
Villeneuve-sur-Aisne	1337	1	1	1334	
Total	2 029			2 022	-0,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,77 abonnés/km au 31/12/2022 (38,79 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,14 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,04 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,15 m³/abonné au 31/12/2022. (117,58 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 312 836 m³ pour l'exercice 2022 (319 598 pour l'exercice 2021).

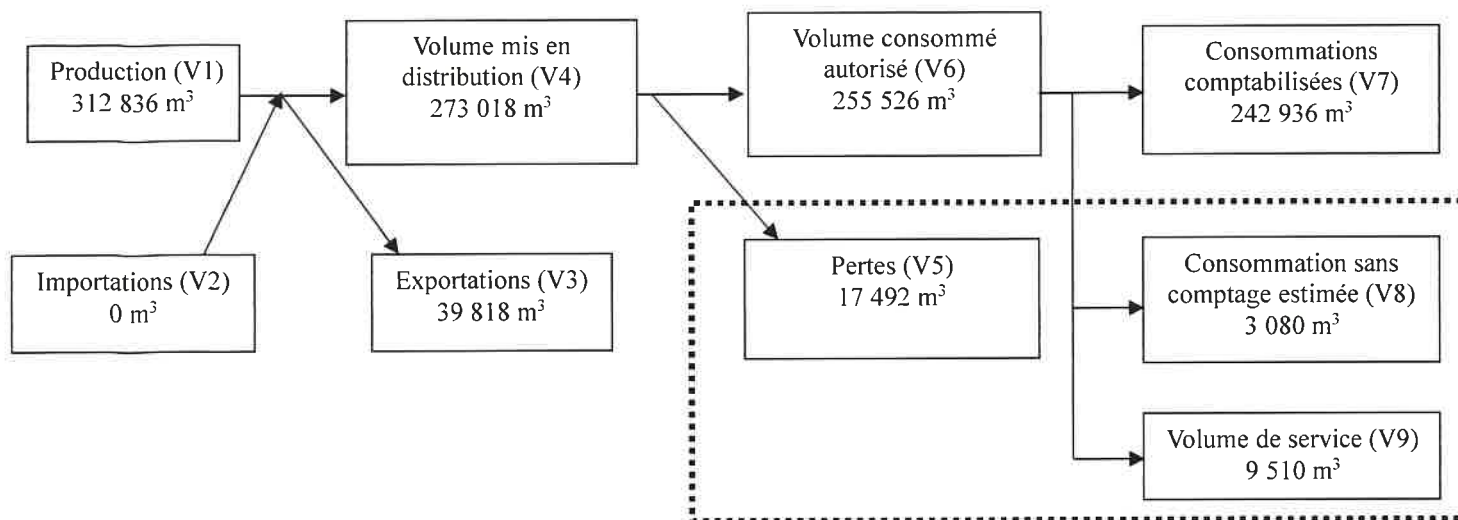
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Puits à Villeneuve/Aisne (guignicourt) "Le Berceau ZL 35" identité brgm : 0108-1X-0107 ou BSS000HKLD			319 598	312 836	-2,1%
Total			319 598	312 836	-2,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

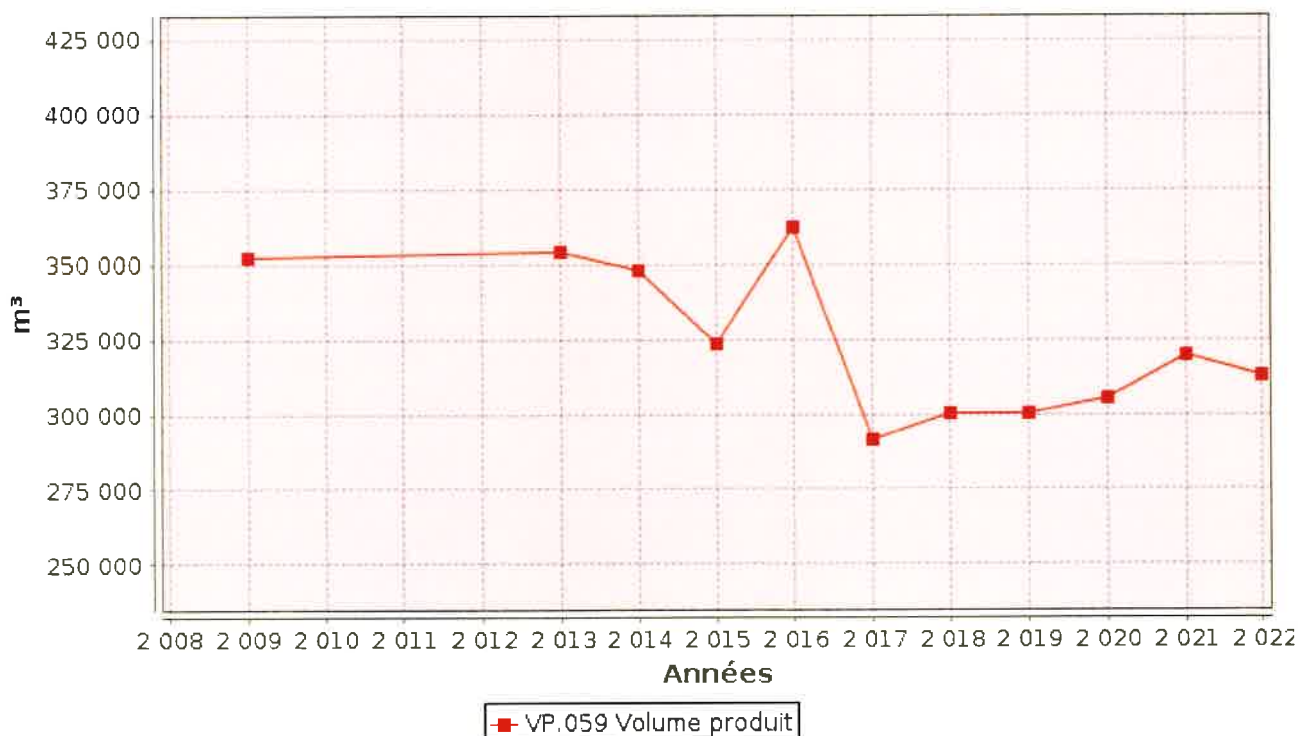
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Puits à Villeneuve/Aisne (guignicourt) "Le Berceau ZL 35" identité brgm : 0108-1X-0107 ou BSS000HKLD	319 598	312 836	-2,1%	80
Total du volume produit (V1)	319 598	312 836	-2,1%	80

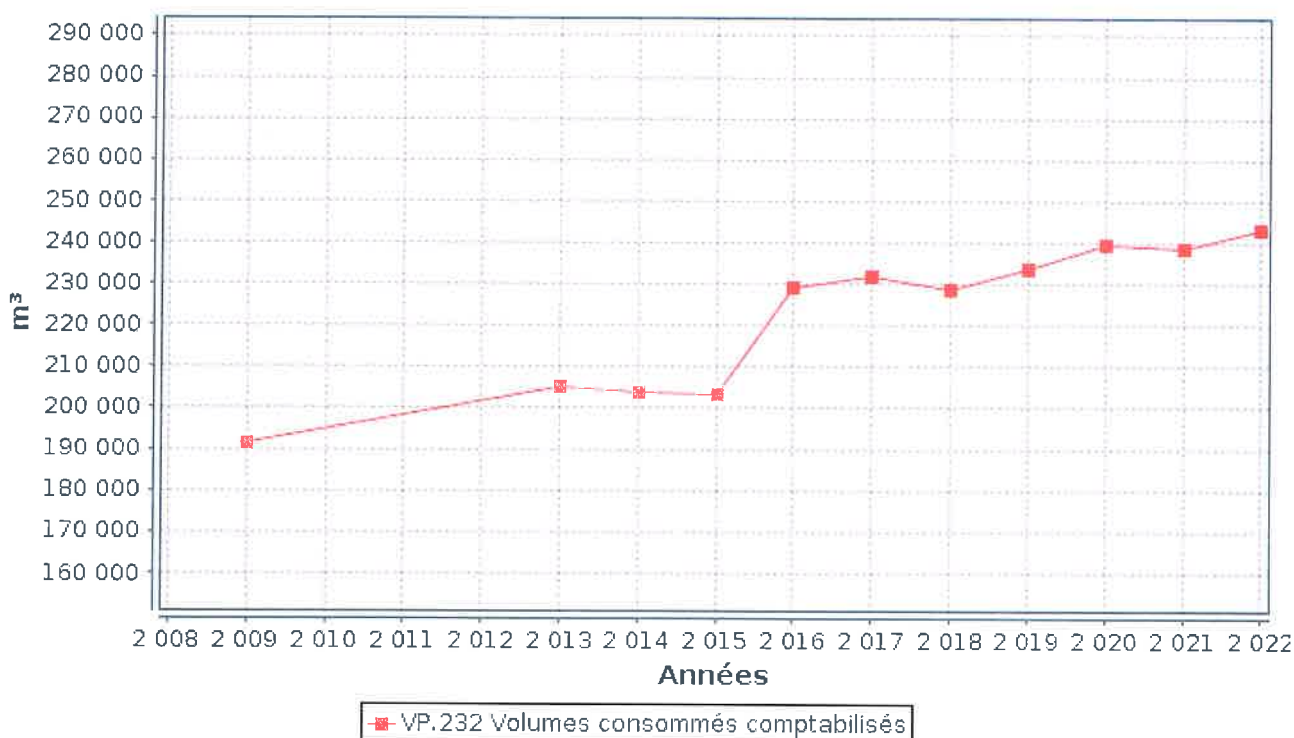


1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	223 470	227 950	2%
Abonnés non domestiques	15 097	14 986	-0,7%
Total vendu aux abonnés (V₇)	238 567	242 936	1,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	35 485	39 818	0%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V ₈)	3 196	3 080	-3,6%
Volumé de service (V ₉)	9 588	9 510	-0,8%

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V ₆)	251 351	255 526	1,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 53,53 kilomètres au 31/12/2022 (52,31 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20 €	20 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,78 €/m ³	0,80 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,066 €/m ³	0,066 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

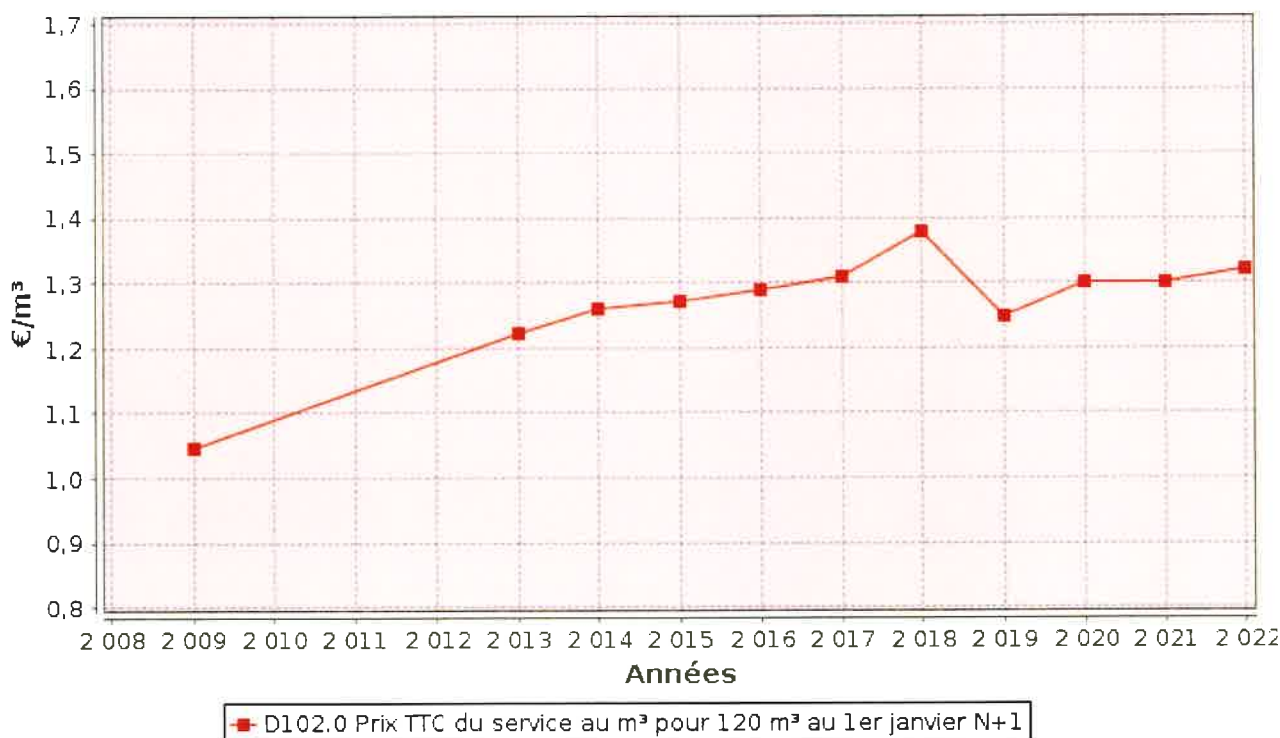
⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	93,60	96,00	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	113,60	116,00	2,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,92	7,92	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	—%
Autre :	0,00	0,00	—%
TVA	8,14	8,27	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,46	42,59	0,3%
Total	156,06	158,59	1,6%
Prix TTC au m³	1,30	1,32	1,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	278 403.21	259 924.50	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	13 037.19	14 776.46	
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	291 440€	274 700.96	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 274 700 € (291 440 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	13	0	14	0
Paramètres physico-chimiques	14	3	15	2

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	78,6%	86,7%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	points potentiels
------------------	--------	-------------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

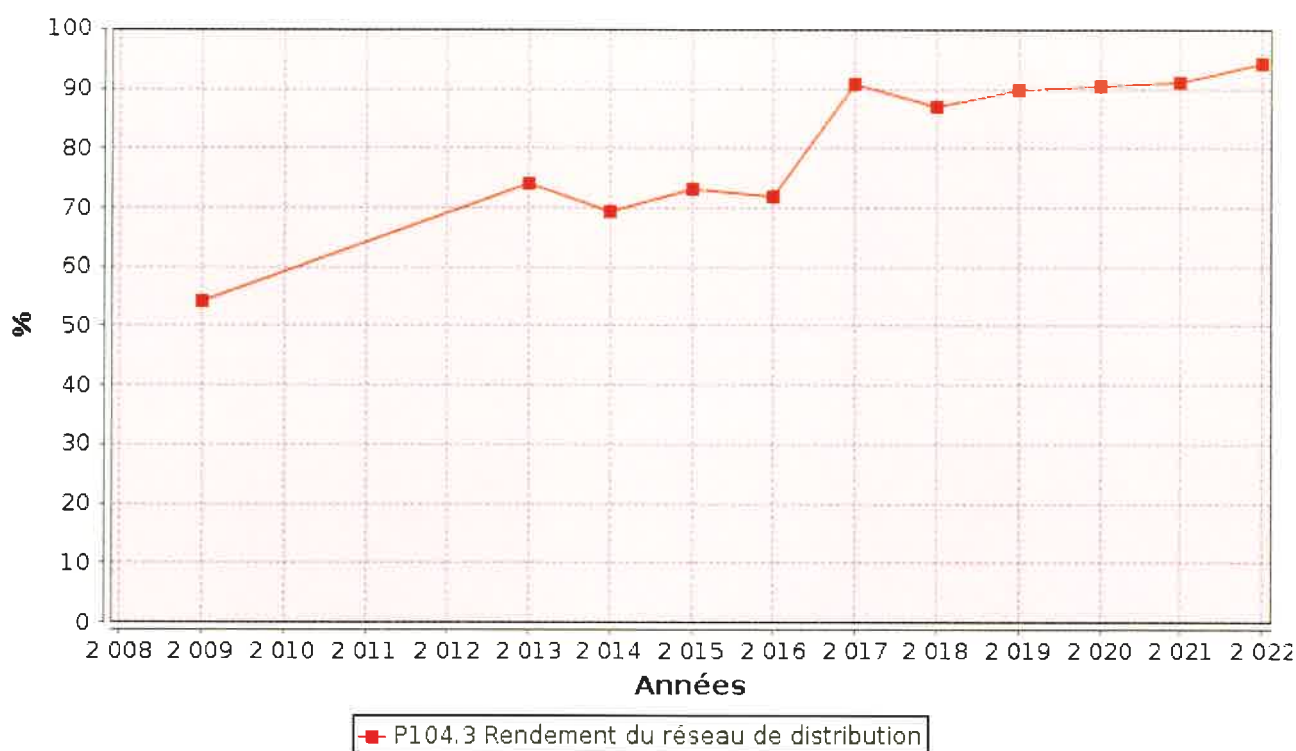
3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	91,1 %	94,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	15,25	15,12
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,3 %	89 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,5 m³/j/km (2,2 en 2021).

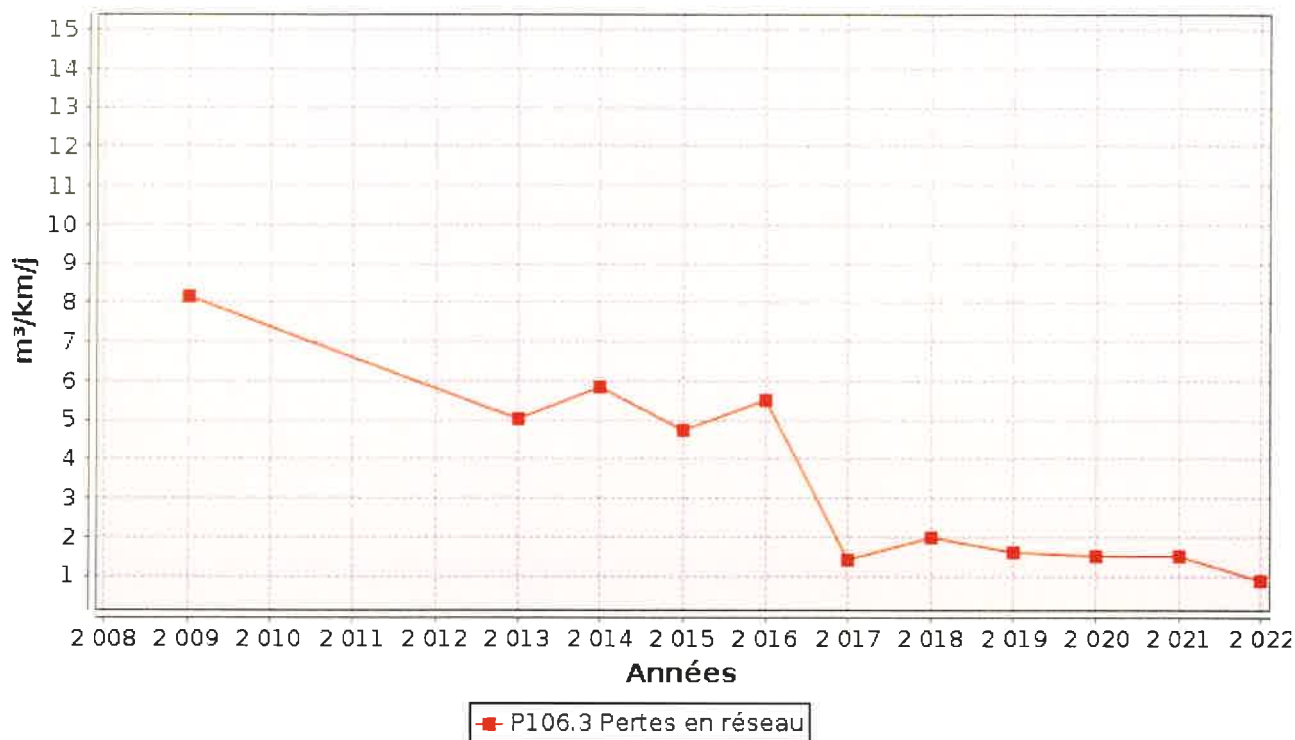
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas

consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 0,9 m³/j/km (1,5 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 1,87 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,7% (0,39 en 2021).

3.4. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	6 727,87	11 989
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	294 736,14	274 701
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	2,28	4,36

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 4,36% (2,28 en 2021).

3.5. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	9 243
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 148	4 336
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,3	1,32
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	78,6%	86,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,1%	94,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,2	1,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,5	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,39%	0,7%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

service de l'eau

Rapport annuel du prestataire 2022

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

SIVU DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE DE LA REGION DE
GUIGNICOURT

© SUEZ / Giulia Frigieri

 suez

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.2	Les chiffres clés	9
1.3	Les indicateurs de performance	10
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	10
1.4	Les évolutions réglementaires	11
1.5	Les perspectives	12
2	 Présentation du service	13
2.1	Le contrat	15
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat	16
2.2.1	L'organisation spécifique pour votre contrat	16
2.3	L'inventaire du patrimoine	17
2.3.1	Le système d'eau potable	17
2.3.2	Les biens de retour	17
3	 Qualité du service	23
3.1	Le bilan hydraulique	25
3.1.1	Les volumes prélevés	25
3.1.2	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève	25
3.1.3	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève	26
3.1.4	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)	27
3.1.5	L'ILC et rendement grenelle 2	29
3.2	Le bilan d'exploitation	30
3.2.1	Les contrôles réglementaires	30
3.2.2	Le nettoyage des réservoirs	30
3.2.3	Les autres interventions sur les installations	31
3.2.4	Les interventions sur le réseau de distribution	32
3.2.5	La recherche des fuites	32
3.2.6	Les interventions en astreinte	33

Synthèse de l'année

1.1 L'essentiel de l'année

FAITS MARQUANTS

QUALITE

Le NOA MTC et les autres métabolites de pesticides émergents sont recherchés depuis le début de l'année. Face aux premières non-conformités, l'ARS GE s'est donné un an d'observation pour caractériser les différentes situations et discuter avec les Préfets de département des modalités de gestion à mettre en place. Sont concernées plus de 200 UDI et plusieurs centaines de milliers d'habitants. Suite aux nombreuses UDI et à la forte population concernée par les NC en NOA MTC, l'ARS préconise aux Préfets de département et au préfet de Région d'opter pour une valeur de gestion sanitaire de 3 µg/L pour le NOA MTC. Pour l'instant, cette valeur est appliquée de façon informelle avec les collectivités concernées. Cette valeur de gestion sanitaire permettra aux collectivités de recourir à des dérogations pour poursuivre la distribution de l'eau via des dérogations le temps de traiter les problèmes en présence. Cette valeur de 3 µg/L est issue de la valeur d'orientation sanitaire Allemande en vigueur (GOW). La réponse du préfet de Région est attendue dans le courant du mois de novembre.

IMPORTANT

Le calcul du rendement de réseau 2022 a été effectué avec les chiffres des volumes vendus et exportés donnés par la collectivité.

Une crise imprévisible d'inflation sur l'électricité qui bouleverse l'économie de nos contrats :

L'année 2022 a été marquée par une accentuation et une accélération de la crise inflationniste débutée à l'été 2021.

Cette crise imprévisible, constatée initialement sur les marchés énergétiques se propage à de nombreux secteurs d'activité, et engendre également des pénuries sectorielles (réactifs, biens technologiques...).

SUEZ Eau France met en œuvre une politique achats et des actions opérationnelles de maîtrise des consommations qui permettent d'en limiter les effets.

Néanmoins, cette situation a des impacts majeurs sur l'économie des contrats de délégation/de prestation lorsque la formule d'indexation reflète mal la structure des charges.

Suivant les préconisations émises par la 1^{ère} ministre, et conformément aux précisions apportées par le conseil d'état, des adaptations contractuelles peuvent se révéler nécessaires afin de rétablir l'équilibre contractuel correspondant à l'intention des parties lors de la signature du contrat.

Au-delà des échanges visant à maintenir les équilibres contractuels, vos interlocuteurs se tiennent disponibles pour échanger sur les marchés complexes de l'électricité et des biens qui en dépendent, ainsi que pour expliciter les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat.

Télécommunications : Arrêt des services de transport de données utilisant les technologies mobiles 2G/3G et les lignes cuivre

Les opérateurs de télécommunications Orange et Bouygues ont annoncé l'arrêt des services de transport de données basés sur les supports de type radio 2G/3G. Ces annonces interviennent dans le cadre de la modernisation des réseaux de téléphonie mobile.

L'arrêt de ces supports a été annoncé par Orange en mars 2022 selon un « calendrier séquencé » : fin 2025 pour la 2G, et fin 2028 pour la 3G. Bouygues a quant à lui annoncé en février 2023 un arrêt de la 2G fin 2026, et de la 3G fin 2029.

Si les autres opérateurs n'ont à ce jour pas encore fait d'annonce équivalente, il est inéluctable que les équipements de télécommunication vont devoir évoluer de manière générale pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication de type 4G/5G.

Par ailleurs, Orange a annoncé avoir proposé à l'autorité de régulation des télécommunications (ARCEP) un calendrier d'arrêt du support cuivre s'étalant de 2024 à 2030, et son remplacement par la fibre optique.

Ces supports 2G/3G et cuivre sont largement utilisés actuellement pour la télégestion des sites des services d'eau et d'assainissement en France (usines de traitement, stations de pompage, réservoirs, postes de relèvement...), et il est important que ces liaisons soient maintenues en service pour le bon fonctionnement des installations et pour la continuité de service.

Ces évolutions auront des incidences variables sur les équipements de télégestion et de communication, en fonction de leur date de fabrication et des technologies utilisées.

L'impact de ces évolutions sur les installations de votre service vous sera présenté par Suez Eau France au cours des prochains mois.

La réglementation générale sur la protection des données

SUEZ Eau France, en sa qualité de Responsable de Traitement des Données à Caractère Personnel, garantit le respect de la vie privée des usagers et des abonnés au service de l'eau et/ou de l'assainissement.

SUEZ Eau France et ses prestataires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et la confidentialité de ces données, en application de la Loi informatique et Libertés et du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Ce document RAD est conforme à la politique de gestion des données personnelles de SUEZ Eau France.

1.2 Les chiffres clés



53,5 km de réseau de distribution d'eau potable

90,5 % de rendement du réseau de distribution



270 023 m³ mis en distribution sur le réseau d'eau potable dans l'année

309 841 m³ d'eau produit dans l'année



1.3 Les indicateurs de performance

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007						
Thème	Indicateur	2020	2021	2022	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	52,22	52,31	53,53	km	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	86,15	81,48	90,48	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91	91	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,3	3,77	2,15	m ³ /kmj	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,21	3,1	1,51	m ³ /kmj	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Dérogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification -

Décret n° 2022-707 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions

Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision

Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°0338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Ordonnance n° 2022-1330 du 10 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues
Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

Décret n° 2022-1063 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics

Annexe 15 du code de la commande publique

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'ordonnance n°2022-1011 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 10 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.

1.5 Les perspectives

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre par la collectivité les actions demandées dans le cadre de la modélisation.
- Transmission des plans de recollement par la collectivité des différents projets (lotissements, zone commerciale, renouvellement de canalisation) effectués sur toutes les communes du syndicat pour mise à jour des plans SIG.
- Il n'y a pas eu d'inspection décennale sur le forage et il serait judicieux de la réaliser pour la pérennité de l'ouvrage.
- Prévoir le remplacement du détendeur monostable sur le refoulement de Guignicourt.
- Mise en place d'analyseurs de chlore sur les points de distributions (Variscourt et Guignicourt).
- Pour une meilleure efficacité et connaissance du réseau, des campagnes de manoeuvre de vannes et d'investigations complémentaires devront être menées.
- La sectorisation devra être renforcée afin de faciliter la localisation des zones fuyardes.
- Afin de maîtriser la vente d'eau vers Juvaincourt, un point de mesure accessible pourrait être créé ou des rendez-vous menés pour le suivi actuel.
- L'armoire de la station de pompage de Guignicourt est vieillissante et son renouvellement devra être étudié.
- Un point de vigilance devra être observé dans le cadre de constructions neuves par rapport à la canalisation d'alimentation du secteur où les constructions sont prévues (type lotissement).



Présentation du service

© SUEZ / Patrice Coppée / CAPA Pictures

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

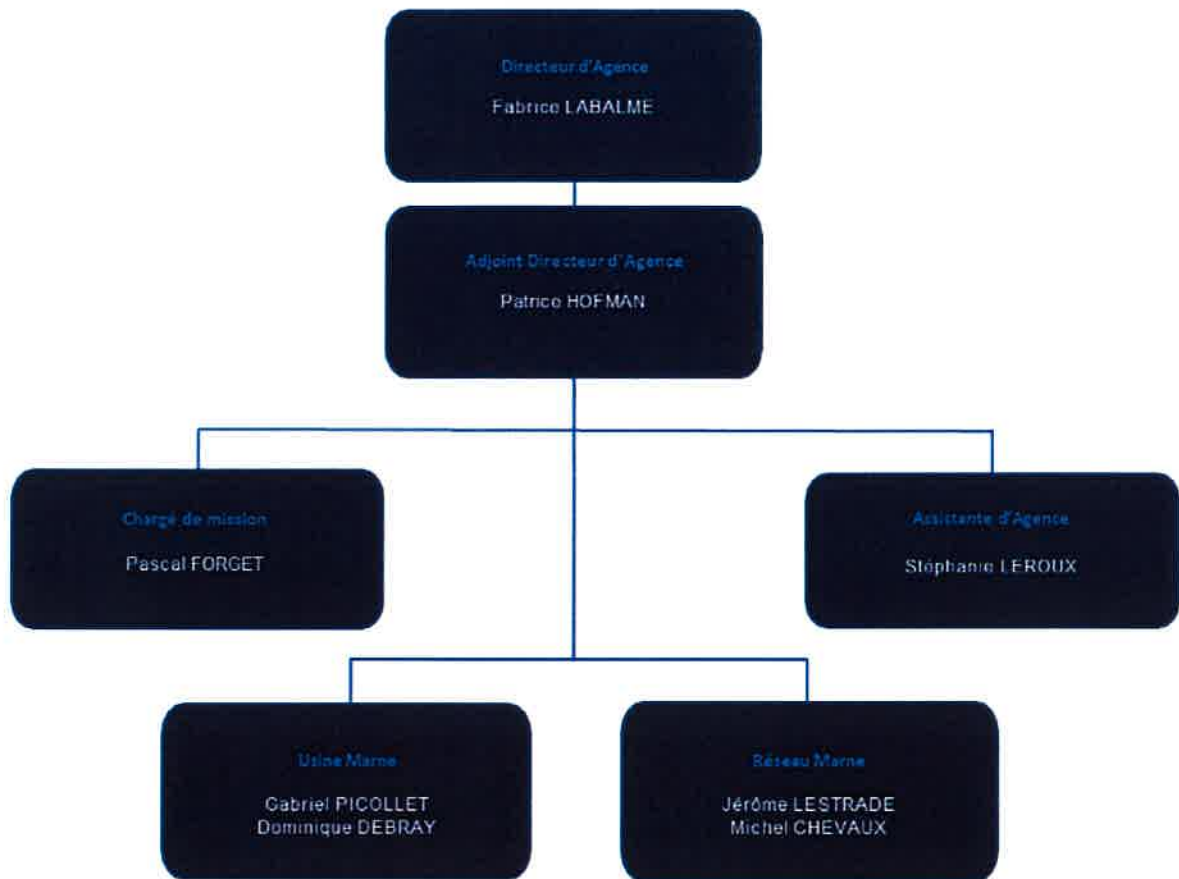
Le contrat et ses avenants			
Designation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2019	31/03/2025	Exploitation

Les communes rattachées au contrat sont les suivantes :

- Aguilcourt
- Bertricourt
- Condé-sur-Suipe
- Villeneuve-sur-Aisne
- Menneville
- Orainville
- Variscourt

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat



2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'eau potable



2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

• **LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT**

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement		
Commune	Site	Unité
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	m ³ /j

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs			
Commune	Site	Volume utile	Unité
ORAINVILLE	Réservoir d'Orainville PW511	150	m³
VARISCOURT	Réservoir de Variscourt PW511	150	m³
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	600	m³

- **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des points de mesure ou prélèvement	
Commune	Site
BERTRICOURT	Débitmètre secto Bertricourt PW511
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto à Condé sur Suippes Pâturage PW511
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto distrib Condé sur Suippes PW511
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville alimentation PW511
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville distribution PW511
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt alimentation PW511
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt distribution PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Compteur secto vers Juvaincourt PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètre secto Menneville PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 1 PW511
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 2 PW511

• LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)						
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Inconnu	Total
<50 mm	-	60	-	461	-	521
50-99 mm	3 091	422	-	8 974	102	12 589
100-199 mm	16 328	393	3 308	16 955	60	37 044
200-299 mm	68	-	-	-	-	68
Inconnu	130	-	-	527	1 427	2 084
Total	19 616	876	3 308	20 917	1 588	52 305

• LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	52 305
Régularisations de plans	0
Situation actuelle	52 305

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau					
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	10	10	10	10	10
Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	2	2	2
Equipements de mesure de type compteur	3	3	3	3	3
Vannes	261	261	270	271	271
Vidanges, purges, ventouses	91	91	92	93	93

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs. Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères. Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	96
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	11
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	64
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	91



Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile :

Volumes d'eau brute prélevés (m³)							
Commune	Site	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	0	312 345	273 137	319 598	312 836	-2,1%
Total des volumes prélevés		0	312 345	273 137	319 598	312 836	-2,1%

3.1.2 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution (m³)							
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)	
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	300 573	300 054	305 349	319 598	309 841	-3,1%	
dont volumes eau brute prélevés (A')	300 573	300 054	305 349	319 598	312 837	-2,1%	
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	2 996	-	
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	-	
Total volumes eau potable exportés (C)	31 917	33 537	35 485	39 818	39 818	-	
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	268 656	266 517	269 864	279 780	270 023	-3,5%	

3.1.3 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m ³)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	215 245	220 045	225 824	207 816	227 950	9,7%
- dont Volumes facturés (E')	215 245	220 045	225 824	207 816	227 950	9,7%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	0	0	0	0	0	-
Volumes consommés sans comptage (F)	378	500	500	3 196	3 080	-3,0%
Volumes de service du réseau (G)	670	1 250	1 250	9 588	9 510	-0,8%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	216 293	221 795	227 574	220 600	240 540	9,0%

3.1.4 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en $m^3/km/jour$ et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- De la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- De la politique de renouvellement du réseau
- D'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en $m^3/km/jour$ et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- Du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- De l'efficacité de gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- **Pertes réelles** : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- **Pertes apparentes** : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	268 656	266 517	269 864	279 780	270 023	- 3,5%
Volumes comptabilisés (E)	215 245	220 045	225 824	207 816	227 950	0,7%
Volumes consommés autorisés (H)	216 293	221 795	227 574	220 600	240 540	0,0%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	52 363	44 722	42 290	59 180	29 483	- 50,2%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	53 411	46 472	44 040	71 964	42 073	- 41,5%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	52,224	52,22	52,22	52,31	53,53	2,3%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	366	365	365	-
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	2,75	2,36	2,21	3,1	1,51	- 51,3%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	2,8	2,44	2,3	3,77	2,16	- 42,0%

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	216 293	221 795	227 574	220 600	240 540	0,0%
Volumes eau potable exportés (C)	31 917	33 537	35 485	39 818	39 818	-
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	300 573	300 054	305 349	319 598	309 841	- 3,1%
dont volumes eau brute prélevés (A')	300 573	300 054	305 349	319 598	312 837	- 2,1%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	2 996	-
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	-
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	82,58	85,1	86,15	81,48	90,48	11,0%

3.1.5 L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau				
Désignation	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	227 574	220 800	240 540	9,0%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	52,2	52,3	53,5	2,3%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	13,8	13,6	14,3	5,2%
Valeur du terme fixe (N)	65	65	65	-
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	67,76	67,73	67,67	0,2%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	86,15	81,48	90,48	-11,0%

3.2 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.2.1 Les contrôles réglementaires

Conformément à la réglementation les installations électriques n'ayant pas fait l'objet de remarque lors du contrôle précédent passe à une fréquence de contrôle tous les deux ans.

3.2.2 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
ORAINVILLE	Réservoir d'Orainville PW511	01/12/2022
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	04/04/2022
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	09/03/2022

3.2.3 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations				
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance corrective	Total
BERTRICOURT	Débitmètre secto Bertricourt PW511	2	0	2
BERTRICOURT	Vanne électrique de Bertricourt PW511	2	4	6
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto à Condé sur Suippes Pature PW511	1	0	1
CONDÉ-SUR-SUIPPE	Débitmètre secto distrib Condé sur Suippes PW511	1	0	1
MENNEVILLE	Débitmètre secto Menneville PW511	0	0	-
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville alimentation PW511	1	1	2
ORAINVILLE	Débitmètre secto Orainville distribution PW511	2	0	2
ORAINVILLE	Réservoir d'Orainville PW511	4	0	4
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt alimentation PW511	1	0	1
VARISCOURT	Débitmètre secto Variscourt distribution PW511	1	0	1
VARISCOURT	Réservoir de Variscourt PW511	3	0	3
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Compteur secto vers Juvincourt PW511	2	0	2
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètre secto Menneville PW511	2	3	5
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 1 PW511	2	1	3
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Débitmètres secto Guignicourt 2 PW511	2	0	2
VILLENEUVE-SUR-AISNE	Réservoir de Guignicourt PW511	8	3	11
VILLENEUVE-SUR-AISNE	St. de pompage de Guignicourt PW511	34	4	38

3.2.4 Les interventions sur le réseau de distribution

• LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2021	2022	N/N-1 (%)
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	Dans le cadre du service	1	0	-100,0%
Compteurs	Posés	41	20	-51,2%
Compteurs	Remplacés	6	1	-83,3%
Devis métrés	Réalisés	4	0	-100,0%
Enquêtes	Clientèle	13	3	-76,9%
Fermetures d'eau	A la demande du client	1	0	-100,0%
Réparations	Fuite sur accessoire réseau	3	0	-100,0%
Réparations	Fuite sur branchement	4	0	-100,0%
Réparations	Fuite sur réseau de distribution	1	1	-
Autres		51	10	-80,4%
Total actes		125	35	-72,0%

3.2.5 La recherche des fuites

La recherche des fuites	
Désignation	2022
Fuite sur réseau distribution (suite à recherche de fuite)	1

3.2.6 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2021	2022	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	0	1	-

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Astreinte	2	3	50,0%



© SUEZ / Franck Dunouau

ANALYSES D'EAU

2022

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 7 janvier 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 SUISSY-COURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement Type Code Nom Prélevé le : lundi 27 décembre 2021 à 12h31
Unité de gestion 0266 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE par : ZMT
Installation TTP 000946 VILLENEUVE SUR AISNE Type visite : P1
Point de surveillance P 0000001223 SORTIE DE STATION Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte 21 RUE DE PROUVAIS 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE MITIGEUR CU

	Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
	Température de l'eau	10 °C				25,00
	Température de mesure du pH	10,9 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
	pH	7,7 unité pH			8,50	9,00
MINERALISATION						
	Conductivité à 25°C	506 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
	Chlore libre	0,16 mg(Cl ₂)/l				
	Chlore total	0,22 mg(Cl ₂)/l				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE LAISNE
Type de l'analyse : P1DIV Code SISE de l'analyse : 00188013 Référence laboratoire : H_CS21 8323.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
	Aspect (qualitatif)	0 Qualit.			
	Coloration	<5 mn(F ₁)/L			15,00
	Couleur (qualitatif)	0 Qualit.			
	Odeur (qualitatif)	0 Qualit.			
	Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU			2,00
CHLOROENZENES					
	Chloroeb	<0,005 µg/L			
	Pentachlorobenzène	<0,005 µg/L			
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS					
	Biphényle	<0,005 µg/L			
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
	Hexachlorobutadiène	<0,005 µg/L			
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
	N-(2-Chloro-6-méthylphényl)-N'-(4-pyridinyl)urée	<0,020 µg/L			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
	Anhydride carbonique agressif	-7,9 mg(CO ₂)/l			
	Anhydride carbonique libre	7,5 mg(CO ₂)/l			
	Carbonates	0,0 mg(CO ₃)/l			
	Equilibre calco-carbonique D/1/2-3/4	1 Qualit.		1,00	2,00
	Hydrogencarbonates	255 mg/L			
	pH d'équilibre à la T° échantillon	7,40 unité pH			
	Titre alcalimétrique	0 °N			
	Titre alcalimétrique complet	20,9 °N			
	Titre hydrométrique	29,0 °N			
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
	1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,005 µg/L		0,10	
	1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,005 µg/L		0,10	

PLV 00188903 page 2

1-(4'-isopropyl-phenyl)-urée	<0.005 µg/L		0.10	
2,8-Dichlorobenzamide	<0.005 µg/L		0.10	
Chlorimuron-éthyle	<0.020 µg/L		0.10	
DDD-2,4	<0.005 µg/L		0.10	
DDD-4,4	<0.005 µg/L		0.10	
DDE-2,4	<0.005 µg/L		0.10	
DDE-4,4	<0.010 µg/L		0.10	
Déméton-D	<0.010 µg/L		0.10	
Désméthylsoproturon	<0.005 µg/L		0.10	
Désméthylchlorazone	<0.005 µg/L		0.10	
Diclofop-méthyle	<0.020 µg/L		0.10	
Endosulfan sulfate	<0.005 µg/L		0.10	
Enone aldéhyde	<0.005 µg/L		0.10	
Heptachlore époxyde	<0.005 µg/L		0.03	
Heptachlore époxyde bis	<0.005 µg/L		0.03	
Heptachlore époxyde trans	<0.005 µg/L		0.03	
Imazaméthabenz-méthyle	<0.010 µg/L		0.10	
Ioxynil	<0.005 µg/L		0.10	
Ioxynil octanoate	<0.010 µg/L		0.10	
Propazine 2-hydroxy	<0.005 µg/L		0.10	
Sebutylazine 2-hydroxy	<0.005 µg/L		0.10	
Sebutylazine déséthyle	<0.005 µg/L		0.10	
Terbutylazine déséthyle-2-hydroxy	<0.005 µg/L		0.10	
Thiofanox sulfone	<0.005 µg/L		0.10	
Thiofanox sulfoxyde	<0.005 µg/L		0.10	
Trietazine 2-hydroxy	<0.005 µg/L		0.10	
Trietazine déséthyle	<0.005 µg/L		0.10	
MÉTABOLITES NON PERTINENTS				
OXA metolachlore	<0.020 µg/L			
MÉTABOLITES PERTINENTS				
Atrazine 2-hydroxy	<0.020 µg/L		0.10	
Atrazine-désopropyle	<0.020 µg/L		0.10	
Atrazine désopropyle-2-hydroxy	<0.020 µg/L		0.10	
Atrazine déséthyle	<0.005 µg/L		0.10	
Atrazine déséthyle-2-hydroxy	<0.005 µg/L		0.10	
Chloridazone desphényl	0.64 µg/L		0.10	
Chloridazone méthyle desphényl	0.142 µg/L		0.10	
ESA metolachlore	<0.020 µg/L		0.10	
Fufenacet ESA	<0.010 µg/L		0.10	
Hydroxyterbutylazine	<0.020 µg/L		0.10	
OXA alachlore	<0.050 µg/L		0.10	
Simazine hydroxy	<0.005 µg/L		0.10	
Terbutéton-déséthyle	<0.005 µg/L		0.10	
Terbutylazine déséthyle	<0.005 µg/L		0.10	
MINERALISATION				
Calcium	104 mg/L			
Chlorures	27.8 mg/L			250.00
Magnésium	5.2 mg/L			
Potassium	1.3 mg/L			
Sodium	8.9 mg/L			200.00
Sulfates	19.5 mg/L			250.00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	0,57 mg(C)/L			2.00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<0.050 mg/L			0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	<0.928 mg/L		1.00	
Nitrates (en NO3)	48.0 mg/L		50.00	
Nitrites (en NO2)	<0.010 mg/L		0.50	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-33h	3 n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	13 n/mL			
Bactéries coliformes /100ml+MS	0 n/100mL			0
Entérocoques /100ml+MS	0 n/100mL		0	

PLV 00188003 page 3

Echantillon n° 100ml - MF

0 à 100ml

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Acétoprole	<0.005 µg/L	0.10
Acyfloures	<0.005 µg/L	0.10
Amorpha	<0.005 µg/L	0.10
Captafol	<0.010 µg/L	0.10
Diclofouamide	<0.005 µg/L	0.10
Dichloromide	<0.010 µg/L	0.10
Diméthénamide	<0.005 µg/L	0.10
Furalaxyl	<0.005 µg/L	0.10
Isoxabén	<0.005 µg/L	0.10
Méfénacet	<0.005 µg/L	0.10
Méthiathion	<0.005 µg/L	0.10
Mépronil	<0.005 µg/L	0.10
Métazachlore	<0.005 µg/L	0.10
Méthiachlore	<0.005 µg/L	0.10
Napropamide	<0.005 µg/L	0.10
Orvazol	<0.020 µg/L	0.10
Préthiachlore	<0.005 µg/L	0.10
Propachlore	<0.010 µg/L	0.10
Propyzamide	<0.005 µg/L	0.10
Pyroxulama	<0.005 µg/L	0.10
Tébutam	<0.005 µg/L	0.10
Tolylfluamide	<0.005 µg/L	0.10
Zoxamide	<0.005 µg/L	0.10

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

2,4,5-T	<0.020 µg/L	0.10
2,4-D	<0.020 µg/L	0.10
2,4-DB	<0.050 µg/L	0.10
2,4-MCPA	<0.005 µg/L	0.10
2,4-MCFB	<0.005 µg/L	0.10
Clofénopropargol	<0.005 µg/L	0.10
Dichloroprop	<0.020 µg/L	0.10
Fénoprop	<0.020 µg/L	0.10
Fénoxaprop-éthyl	<0.020 µg/L	0.10
Haloxypol	<0.020 µg/L	0.10
Mécoprop	<0.005 µg/L	0.10
Triclopyr	<0.020 µg/L	0.10

PESTICIDES CARBAMATES

Bentfuracarbe	<0.005 µg/L	0.10
Chlorbutame	<0.020 µg/L	0.10
Chlorprophame	<0.005 µg/L	0.10
Dioxacarbe	<0.005 µg/L	0.10
Furathiocarbe	<0.020 µg/L	0.10
Molinate	<0.005 µg/L	0.10
Triallate	<0.005 µg/L	0.10

PESTICIDES DIVERS

Acétsamprid	<0.005 µg/L	0.10
Acifluorfen	<0.020 µg/L	0.10
Acifluorfen	<0.005 µg/L	0.10
Anthraquinone (pesticide)	<0.005 µg/L	0.10
Bénelaxyl	<0.005 µg/L	0.10
Bentfluraine	<0.005 µg/L	0.10
Bénoxacor	<0.005 µg/L	0.10
Bentazone	<0.020 µg/L	0.10
Bifenox	<0.005 µg/L	0.10
Bromadiolone	<0.050 µg/L	0.10
Bromopropylate	<0.005 µg/L	0.10
Bupirimate	<0.010 µg/L	0.10
Buprofézine	<0.005 µg/L	0.10
Butraline	<0.005 µg/L	0.10
Captafol	<0.010 µg/L	0.10
Carfentrazone éthyle	<0.005 µg/L	0.10

PLV 0018003 page 4

Chlorméthinate	<0.005 µg/L	0.10
Chlorbromuron	<0.005 µg/L	0.10
Chlorfluazuron	<0.010 µg/L	0.10
Chlorproprazine	<0.005 µg/L	0.10
Chlorpropramide	<0.020 µg/L	0.10
Chlorproprazole	<0.010 µg/L	0.10
Chlorproprazole diméthyl	<0.005 µg/L	0.10
Chlorproprazole	<0.010 µg/L	0.10
Clethodime	<0.005 µg/L	0.10
Clopyralide	<0.005 µg/L	0.10
Cymazone	<0.005 µg/L	0.10
Cyflumetofène	<0.005 µg/L	0.10
Cyproconazole	<0.005 µg/L	0.10
Dichlobénil	<0.005 µg/L	0.10
Dichlorophène	<0.005 µg/L	0.10
Dicofol	<0.005 µg/L	0.10
Diflufenicanil	<0.005 µg/L	0.10
Diméfuron	<0.005 µg/L	0.10
Diméthomorphe	<0.005 µg/L	0.10
Dinocap	<0.050 µg/L	0.10
Ethofumésate	<0.005 µg/L	0.10
Famoxadone	<0.005 µg/L	0.10
Fenpropidin	<0.010 µg/L	0.10
Fenpropimorphe	<0.005 µg/L	0.10
Fipronil	<0.005 µg/L	0.10
Fluazinam	<0.005 µg/L	0.10
Flumioxazine	<0.005 µg/L	0.10
Fluquinconazole	<0.005 µg/L	0.10
Flurochloridone	<0.005 µg/L	0.10
Fluroxypir	<0.020 µg/L	0.10
Flurprimidol	<0.005 µg/L	0.10
Folpet	<0.010 µg/L	0.10
Hexythiazox	<0.020 µg/L	0.10
Imazaille	<0.005 µg/L	0.10
Imidaclopride	<0.005 µg/L	0.10
Iproconazole	<0.010 µg/L	0.10
Isoxaflén-éthyle	<0.005 µg/L	0.10
Lenacile	<0.005 µg/L	0.10
Mefenpyr diéthyl	<0.005 µg/L	0.10
Mépanipyrin	<0.005 µg/L	0.10
Métalaaxyle	<0.005 µg/L	0.10
Métosulam	<0.005 µg/L	0.10
Nitroféne	<0.005 µg/L	0.10
Norfurazon	<0.005 µg/L	0.10
Nuflumol	<0.005 µg/L	0.10
Ofurace	<0.005 µg/L	0.10
Oxadiazyl	<0.010 µg/L	0.10
Oxadiazyl	<0.005 µg/L	0.10
Oxifluorène	<0.010 µg/L	0.10
Paclobutazolé	<0.005 µg/L	0.10
Pencycuron	<0.005 µg/L	0.10
Pendiméthaline	<0.005 µg/L	0.10
Prochlorazé	<0.005 µg/L	0.10
Procymidone	<0.005 µg/L	0.10
Propanil	<0.005 µg/L	0.10
Pymétrozine	<0.005 µg/L	0.10
Pyrazoxifen	<0.005 µg/L	0.10
Pyridabène	<0.005 µg/L	0.10
Pyridate	<0.010 µg/L	0.10
Pyriéthox	<0.010 µg/L	0.10
Pyméthanol	<0.005 µg/L	0.10
Pyriproxyfen	<0.005 µg/L	0.10
Quimerac	<0.005 µg/L	0.10
Quinoxifen	<0.005 µg/L	0.10
Sproxamine	<0.005 µg/L	0.10

PLV 00156903 page 5

Tebuconazole	<0.005 µg/L	0.10
Teflufenazuron	<0.005 µg/L	0.10
Terbacil	<0.005 µg/L	0.10
Tétraconazole	<0.005 µg/L	0.10
Tetraconazole	<0.005 µg/L	0.10
Thiabendazole	<0.005 µg/L	0.10
Thiocyclam hydrogène tétrahydraté	<0.010 µg/L	0.10
Total des pesticides analysés	0.792 µg/L	0.50
Tricyclazole	<0.005 µg/L	0.10
Tridemorph	<0.100 µg/L	0.10
Trifluralin	<0.005 µg/L	0.10
Trifluraline	<0.005 µg/L	0.10
Triforine	<0.005 µg/L	0.10
Vinchlorzoline	<0.005 µg/L	0.10
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS		
Bromoxynil	<0.005 µg/L	0.10
Bromoxynil octanoate	<0.010 µg/L	0.10
Dicamba	<0.050 µg/L	0.10
Dinitrocrésol	<0.020 µg/L	0.10
Dinoseb	<0.005 µg/L	0.10
Dinoterbe	<0.030 µg/L	0.10
Fénamidon	<0.005 µg/L	0.10
Imazaméthabenz	<0.005 µg/L	0.10
Ioxynil-méthyl	<0.005 µg/L	0.10
Pentachlorophénol	<0.030 µg/L	0.10
PESTICIDES ORGANOCHLORES		
Aldrin	<0.005 µg/L	0.03
Chlordane	<0.005 µg/L	0.10
Chlordane alpha	<0.005 µg/L	0.10
Chlordane bêta	<0.005 µg/L	0.10
DDT-2,4'	<0.010 µg/L	0.10
DDT-4,4'	<0.010 µg/L	0.10
Dieldrine	<0.005 µg/L	0.03
Diméthachlore	<0.005 µg/L	0.10
Endosulfan alpha	<0.005 µg/L	0.10
Endosulfan bêta	<0.005 µg/L	0.10
Endosulfan total	<0.015 µg/L	0.10
Endrine	<0.005 µg/L	0.10
HCH alpha	<0.005 µg/L	0.10
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005 µg/L	0.10
HCH bêta	<0.005 µg/L	0.10
HCH delta	<0.005 µg/L	0.10
HCH epsilon	<0.005 µg/L	0.10
HCH gamma (lindane)	<0.005 µg/L	0.10
Heptachlore	<0.005 µg/L	0.03
Hexachlorobenzène	<0.005 µg/L	0.10
Isodrine	<0.005 µg/L	0.10
Méthoxychlor	<0.005 µg/L	0.10
Oxadiazon	<0.005 µg/L	0.10
Quintozène	<0.010 µg/L	0.10
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES		
Bromophos éthyl	<0.005 µg/L	0.10
Bromophos méthyl	<0.005 µg/L	0.10
Chlorphos	<0.005 µg/L	0.10
Déméton	<0.010 µg/L	0.10
Déméton-S	<0.010 µg/L	0.10
Demeton S méthyl	<0.010 µg/L	0.10
Diazinon	<0.005 µg/L	0.10
Dichlofenthion	<0.005 µg/L	0.10
Disyston	<0.010 µg/L	0.10
Fenchlorphos	<0.005 µg/L	0.10
Fenitrothion	<0.005 µg/L	0.10
Iodothiophos	<0.005 µg/L	0.10
Isazophos	<0.005 µg/L	0.10

PLV 00188903 page 3

Methidathion	<0.005 µg/L	0.10		
Parathion éthyle	<0.010 µg/L	0.10		
Parathion méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Procarbofén	<0.005 µg/L	0.10		
Procymidone	<0.005 µg/L	0.10		
Pymiphos éthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Pymiphos méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Terbufos	<0.005 µg/L	0.10		
Thiométhon	<0.010 µg/L	0.10		
Triazophos	<0.005 µg/L	0.10		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES				
Acenathione	<0.005 µg/L	0.10		
Alcathionine	<0.005 µg/L	0.10		
Beta-cyfluthrine	<0.010 µg/L	0.10		
Bifenthrine	<0.005 µg/L	0.10		
Bioresmethrine	<0.005 µg/L	0.10		
Cyfluthrine	<0.005 µg/L	0.10		
Cyperméthrine	<0.005 µg/L	0.10		
Deltaméthrine	<0.005 µg/L	0.10		
Dépaletthrine	<0.005 µg/L	0.10		
Esfenvalérate	<0.005 µg/L	0.10		
Fenpropathrine	<0.005 µg/L	0.10		
Fenvalérate	<0.010 µg/L	0.10		
Fluvalinate-tau	<0.005 µg/L	0.10		
Lambda Cyhalothrine	<0.005 µg/L	0.10		
Permethrine	<0.010 µg/L	0.10		
Piperonyl butoxide	<0.005 µg/L	0.10		
Tefluthrine	<0.005 µg/L	0.10		
Traiométhrine	<0.005 µg/L	0.10		
PESTICIDES STROBILURINES				
Azoxystrobine	<0.005 µg/L	0.10		
Kresoxim-méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Trifloxystrobine	<0.005 µg/L	0.10		
PESTICIDES SULFONYLUREES				
Amidosulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Azimsulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Bensulfuron-méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Cinosulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Ethametsulfuron-méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Ethoxysulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Fiazasulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Flupyr sulfuron-méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Foramsulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Halosulfuron-méthyle	<0.020 µg/L	0.10		
Mésosulfuron-méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Metsulfuron méthyle	<0.020 µg/L	0.10		
Niccosulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Oxasulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Prosulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Pyrazosulfuron éthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Rimsulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Sulfosulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Thifensulfuron méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
Thasulfuron	<0.005 µg/L	0.10		
Tribenuron-méthyle	<0.020 µg/L	0.10		
Triflusulfuron-méthyle	<0.005 µg/L	0.10		
PESTICIDES TRIAZINES				
Améthrine	<0.005 µg/L	0.10		
Atrazine	<0.005 µg/L	0.10		
Cyanazine	<0.005 µg/L	0.10		
Cybutryne	<0.005 µg/L	0.10		
Cyromazine	<0.020 µg/L	0.10		
Desmétrine	<0.005 µg/L	0.10		

PLV 00188903 page 7

Diméthametryn	<0.005 µg/L	0.10
Flufenacet	<0.005 µg/L	0.10
Hexazinone	<0.005 µg/L	0.10
Mesamitron	<0.005 µg/L	0.10
Méribuzine	<0.005 µg/L	0.10
Prométhine	<0.005 µg/L	0.10
Prométon	<0.005 µg/L	0.10
Procazine	<0.020 µg/L	0.10
Sébutylazine	<0.005 µg/L	0.10
Sébuméton	<0.005 µg/L	0.10
Simazine	<0.005 µg/L	0.10
Simétyne	<0.005 µg/L	0.10
Terbuméton	<0.005 µg/L	0.10
Terbutylvazir	<0.005 µg/L	0.10
Terbutylvazir et ses métabolites	<0.020 µg/L	0.50
Terbutyne	<0.005 µg/L	0.10
Thioiazuron	<0.005 µg/L	0.10
Trietazine	<0.005 µg/L	0.10
PESTICIDES TRIAZOLES		
Azoxynazole	<0.005 µg/L	0.10
Bifenoxol	<0.005 µg/L	0.10
Bromuconazole	<0.005 µg/L	0.10
Cyproconazole	<0.005 µg/L	0.10
Difénocconazole	<0.005 µg/L	0.10
Diniconazole	<0.005 µg/L	0.10
Époxiconazole	<0.005 µg/L	0.10
Fenbuconazole	<0.005 µg/L	0.10
Fenchlorazole éthyl	<0.10 µg/L	0.10
Fludioxonil	<0.005 µg/L	0.10
Flusilazole	<0.005 µg/L	0.10
Flutriafol	<0.005 µg/L	0.10
Hexaconazole	<0.005 µg/L	0.10
Imibenzconazole	<0.005 µg/L	0.10
Metconazole	<0.005 µg/L	0.10
Myclobutanil	<0.005 µg/L	0.10
Penconazole	<0.005 µg/L	0.10
Propiconazole	<0.005 µg/L	0.10
Tébuconazole	<0.005 µg/L	0.10
Triadiméton	<0.005 µg/L	0.10
Triadiméfol	<0.005 µg/L	0.10
Uniconazole	<0.005 µg/L	0.10
PESTICIDES TRICETONES		
Mésotrione	<0.050 µg/L	0.10
Sulcotrione	<0.050 µg/L	0.10
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		
Buturon	<0.005 µg/L	0.10
Chloroxuron	<0.005 µg/L	0.10
Chlorosulfuron	<0.005 µg/L	0.10
Chlorcyuron	<0.005 µg/L	0.10
Cyciuron	<0.005 µg/L	0.10
Daimuron	<0.005 µg/L	0.10
Difénoxuron	<0.005 µg/L	0.10
Diflufenzuron	<0.020 µg/L	0.10
Diuron	<0.005 µg/L	0.10
Ethidimuron	<0.005 µg/L	0.10
Fénuron	<0.020 µg/L	0.10
Fluométuron	<0.005 µg/L	0.10
Forchlorfenuron	<0.005 µg/L	0.10
Hexaflumuron	<0.005 µg/L	0.10
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0.005 µg/L	0.10
Isoproturon	<0.005 µg/L	0.10
Linuron	<0.005 µg/L	0.10
Métabenzthiazuron	<0.005 µg/L	0.10
Métribromuron	<0.005 µg/L	0.10

PL17-00186903 page 3

Métoxuron	<0.005 µg/L	0.10
Monoburon	<0.005 µg/L	0.10
Monuron	<0.005 µg/L	0.10
Néburon	<0.005 µg/L	0.10
Siduron	<0.005 µg/L	0.10
Sulfométhuron-méthyl	<0.005 µg/L	0.10
Thébuturon	<0.005 µg/L	0.10
Thiazfluron	<0.020 µg/L	0.10

PLASTIFIANTS

Phosphate de tributyle	<0.005 µg/L	
------------------------	-------------	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00186903)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre pesticides. Un contrôle renforcé est mis en place.

L'Ingénieur (P) Nicolas Sautoum


 NICOLAS SAUTOUM

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 24 janvier 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02120 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00187039		lundi 17 janvier 2022 à 11h50
Unité de gestion	0285	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par : 2KM
Installation	UDI 000947	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001230	CENTRE COMMUNE	Commune : VARISCOURT
Localisation exacte	1 RUE DE L'ECOLE	MITIGEUR CUISINE	

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	11 °C				25,00
Température de mesure du pH	10,7 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	605 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,2 mg(Cl ₂)/l				
Chlore total	0,2 mg(Cl ₂)/l				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : d1_2 Code SISE de l'analyse : 00188149 Référence laboratoire : H_CS22.211.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	47,8 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187039)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Hygiène Sanitaire



M. MUNGLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 4 février 2022

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00187208		lundi 17 janvier 2022 à 11h35
Unité de gestion	0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par : 2KM
Installation	UDI 000647	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001229	CENTRE COMMUNE	Commune : CONDE-SUR-SUIPPE
Localisation exacte	2 RUE DE LA SUIPPE MITIGEUR CUISINE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	9,6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,2 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	815 µS/cm			200,00	1100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,19 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,2 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : D1DIV Code SISE de l'analyse : 00188318 Référence laboratoire : H_CS22.211.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,80 NFU				2,00
DIVERS MINERAUX					
Perchlorate	17 µg/L				
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	48,4 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-26h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-M5	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-M5	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 8 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie

02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 01 mars 2022 à 12h35
Unité de gestion		0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par :	2KM
Installation	UDI	000947	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	D1
Point de surveillance	P	000001222	CENTRE COMMUNE	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte	FLOREPI SIMPLE LOCAL TECHNIQUE				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	9,6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			8,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	600 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,1 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,1 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : D1DIV

Code SISE de l'analyse : 00186709

Référence laboratoire : H_CS22.2243.1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,63 mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	47,7 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187599)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Marc SIGOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 8 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02100 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00187614		mardi 01 mars 2022 à 09h11
Unité de gestion	0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par : 2KM
Installation	UDI 000047	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000001222	CENTRE COMMUNE	Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte	MAIRIE MITIGEUR CUISINE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	9,6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	805 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,13 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,13 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00188724

Référence laboratoire : H_CS22.1503.3

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(PT)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphelométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,68 mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	47,6 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187614)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires



M. M. SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 8 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 01 mars 2022 à 09h30
Unité de gestion		00187612		par :	2KM
Installation	UDI	00295	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	000047	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Commune :	AGUILCOURT
Localisation exacte	S	000001231	CENTRE COMMUNE		
			MAIRIE SIMPLE LOCAL TECHNIQUE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	8 °C				25,00
Température de mesure du pH	8 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			8,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	600 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,19 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,2 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : d1_2 Code SISE de l'analyse : 00188722 Référence laboratoire : H_CS22.1569.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit				
Coloration	<5 mg(Pl)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit				
Turbidité néphélométrique NFU	2,6 NFU				2.00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	47,3 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187612)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur mais non satisfaisante à la référence de qualité pour le paramètre turbidité. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, l'eau reste consommable.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



M. SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 8 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02100 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 01 mars 2022 à 12h38
Unité de gestion		0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par :	2KM
Installation	UDI	000047	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	D1
Point de surveillance	P	000001222	CENTRE COMMUNE	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte	FLOREPI SIMPLE LOCAL TECHNIQUE				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	9,8 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	800 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,1 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,1 mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : D1DIV Code SISE de l'analyse : 00188709 Référence laboratoire : H_CS22.2243.1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pl)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,68 mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	47,7 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187599)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires


MICHEL SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 8 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00187614		mardi 01 mars 2022 à 09h11
Unité de gestion	0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par : 2KM
Installation	UDI 000947	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 000001222	CENTRE COMMUNE	
Localisation exacte	MAIRIE MITIGEUR CUISINE		Commune : VILLENEUVE-SUR-AISNE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	9,6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	605 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,18 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,18 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : d1_2 Code SISE de l'analyse : 00188724 Référence laboratoire : H_CS22.1503.3

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,63 mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	47,6 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187614)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires



Marie SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

LAON, le 6 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00187612		mardi 01 mars 2022 à 06h30
Unité de gestion	0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par : 2KM
Installation	UDI 000247	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001201	CENTRE COMMUNE	Commune : AGUILCOURT
Localisation exacte	MAIRIE SIMPLE LOCAL TECHNIQUE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	6 °C				25,00
Température de mesure du pH	6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	600 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,19 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,2 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : d1_2 Code SISE de l'analyse : C0188722 Référence laboratoire : H_CS22.1569.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<6 mg(P)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	2,6 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	47,8 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187612)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur mais non satisfaisante à la référence de qualité pour le paramètre turbidité. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, l'eau reste consommable.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires



M. SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 17 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Maine
02180 GUIGNICOURT

Il est l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 01 mars 2022 à 06h36
Unité de gestion		00187714		par :	2KM
Installation		0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	P2
Point de surveillance	HTP	000948	VILLENEUVE SUR AISNE	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte	P	0000001226	SORTIE DE STATION		
			STATION SIMPLE LOCAL TECHNIQUE		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	10,2 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			8,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	600 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,11 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,11 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : P2 Code SISE de l'analyse : 00188824 Référence laboratoire : H_CS22-1563-4

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mntPt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU				2,00
CHLOROENZÈMES					
Pentachlorobenzène	<0,005 µg/L				
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS					
Benzène	<0,2 µg/L		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Chlorure de vinyle monomère	<0,2 µg/L		0,50		
Dichloroéthane-1,2	<1,0 µg/L		3,00		
Hexachlorobutadiène	<0,005 µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1,00 µg/L		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<1,0 µg/L		10,00		
Trichloroéthylène	<1,00 µg/L		10,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique agressif	-5,2 mg(CO ₂)				
Anhydride carbonique libre	9,5 mg(CO ₂)				
Carbonates	0,0 mg(CO ₃)				
Equilibre calcocarbonique 0/1,2,3/4	2 Qualit.			1,00	2,00
Hydrogencarbonates	251 mg/L				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	7,45 unité pH				
Titre alcalimétrique	0 °F				

PLV : 00167714 page 2				
Titre alcalimétrique complet	20.6 °F			
Titre hydrotimétrique	30.4 °F			
FER ET MANGANESE				
Fer total	<=5 µg/L			200.00
Manganèse total	<=0.5 µg/L			50.00
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE				
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<=0.005 µg/L	0.10		
AMPA	<=0.020 µg/L	0.10		
DDD-2,4'	<=0.005 µg/L	0.10		
DDD-4,4'	<=0.005 µg/L	0.10		
DDE-2,4	<=0.005 µg/L	0.10		
Desméthylisoproturon	<=0.005 µg/L	0.10		
Heptachlore époxyde	<=0.005 µg/L	0.03		
Heptachlore époxyde cis	<=0.005 µg/L	0.03		
Heptachlore époxyde trans	<=0.005 µg/L	0.03		
Imazaméthabenz-méthyl	<=0.010 µg/L	0.10		
Ioxynil octanoate	<=0.010 µg/L	0.10		
Propazine 2-hydroxy	<=0.005 µg/L	0.10		
Sebuthylazine 2-hydroxy	<=0.005 µg/L	0.10		
Sebuthylazine déséthyl	<=0.005 µg/L	0.10		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<=0.005 µg/L	0.10		
Trietazine 2-hydroxy	<=0.005 µg/L	0.10		
Trietazine déséthyl	<=0.005 µg/L	0.10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS				
OXA metolachlore	<=0.020 µg/L			
MÉTABOLITES PERTINENTS				
2,6 Dichlorobenzamide	<=0.005 µg/L	0.10		
Atrazine-2-hydroxy	<=0.020 µg/L	0.10		
Atrazine-désopropyl	<=0.020 µg/L	0.10		
Atrazine déséthyl	<=0.005 µg/L	0.10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<=0.005 µg/L	0.10		
Chloridazone désphényl	0.66 µg/L	0.10		
Chloridazone méthyl désphényl	0.167 µg/L	0.10		
ESA metolachlore	<=0.020 µg/L	0.10		
Flufenacet ESA	<=0.010 µg/L	0.10		
Hydroxyterbutyliazine	<=0.020 µg/L	0.10		
N,N-Dimethylsulfamide	<=0.100 µg/L	0.10		
OXA alachlore	<=0.050 µg/L	0.10		
Simazine hydroxy	<=0.005 µg/L	0.10		
Terbuméton-déséthyl	<=0.005 µg/L	0.10		
Terbutylazin déséthyl	<=0.005 µg/L	0.10		
MINERALISATION				
Calcium	102 mg/L			
Chlorures	28.4 mg/L			250.00
Magnésium	4.9 mg/L			
Potassium	1.3 mg/L			
Sodium	9.1 mg/L			200.00
Sulfates	29.0 mg/L			250.00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.				
Aluminium total µg/l	<=10 µg/L			200.00
Arsenic	<=0.5 µg/L	10.00		
Baryum	0.06 mg/L			0.70
Bore mg/L	<=0.050 mg/L	1.00		
Cyanures totaux	<=10 µg(CN)/L	50.00		
Fluorures mg/L	0.306 mg/L	1.50		
Mercuré	<=0.015 µg/L	1.00		
Sélium	4.5 µg/L	10.00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	0.58 mg(C)/L			2.00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<=0.050 mg/L			0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	<=0.951 mg/L	1.00		

PLV 00187714 page 3

Nitrates (en NO ₃)	47,4 mg/L	50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L	0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. téroaérobie à 22°-08h	<1 n/mL			
Bact. aér. téroaérobie à 36°-44h	<1 n/mL			
Bactéries coliformes 100ml-MB	0 n/100mL	0		
Enterococcus 100ml-MS	0 n/100mL	0		
Escherichia coli 100ml-MF	0 n/100mL	0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...				
Acétochlore	<0,005 µg/L	0,10		
Alachlore	<0,005 µg/L	0,10		
Diméthénamida	<0,005 µg/L	0,10		
Furalaxyl	<0,005 µg/L	0,10		
Isoxabén	<0,005 µg/L	0,10		
Métazachlore	<0,005 µg/L	0,10		
Métochlore	<0,005 µg/L	0,10		
Propyzamide	<0,005 µg/L	0,10		
Tébutam	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES				
2,4-D	<0,020 µg/L	0,10		
2,4-MCPA	<0,005 µg/L	0,10		
Dichlorprop	<0,020 µg/L	0,10		
Mécoprop	<0,005 µg/L	0,10		
Triclopyr	<0,020 µg/L	0,10		
PESTICIDES CARBAMATES				
Carbendazime	<0,005 µg/L	0,10		
Carbétamide	<0,005 µg/L	0,10		
Carbofuran	<0,005 µg/L	0,10		
Chlorproprame	<0,005 µg/L	0,10		
Propamocarbe	<0,005 µg/L	0,10		
Procoxur	<0,005 µg/L	0,10		
Prosulfocarbe	<0,005 µg/L	0,10		
Pyrimcarbe	<0,005 µg/L	0,10		
Triallate	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES DIVERS				
Aclonifen	<0,005 µg/L	0,10		
Anthracinone (pesticide)	<0,005 µg/L	0,10		
Benoxacor	<0,005 µg/L	0,10		
Bentazone	<0,020 µg/L	0,10		
Bifenox	<0,005 µg/L	0,10		
Bromacil	<0,005 µg/L	0,10		
Chloridazone	<0,005 µg/L	0,10		
Chloromequat	<0,050 µg/L	0,10		
Chlorthal-diméthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Clethazone	<0,005 µg/L	0,10		
Cyprodinil	<0,005 µg/L	0,10		
Dichlobénil	<0,005 µg/L	0,10		
Dicofol	<0,005 µg/L	0,10		
Diflufenicanil	<0,005 µg/L	0,10		
Diméfuron	<0,005 µg/L	0,10		
Ethofumésate	<0,005 µg/L	0,10		
Fenpropidin	<0,010 µg/L	0,10		
Fenpropimorphé	<0,005 µg/L	0,10		
Fipronil	<0,005 µg/L	0,10		
Fluazinam	<0,005 µg/L	0,10		
Fluroxypir	<0,020 µg/L	0,10		
Fluroxypir-meptyl	<0,020 µg/L	0,10		
Glyphosate	<0,020 µg/L	0,10		
Imazaile	<0,005 µg/L	0,10		
Imidaclopride	<0,005 µg/L	0,10		
Iprodione	<0,010 µg/L	0,10		
Lenacile	<0,005 µg/L	0,10		
Mépanipyrin	<0,005 µg/L	0,10		

PLV 00187714 page 1

Métalaxyle	<0.005 µg/L	0.10			
Métaldénoxyde	<0.020 µg/L	0.10			
Nuazomol	<0.005 µg/L	0.10			
Oxadiazol	<0.005 µg/L	0.10			
Pendiméthaline	<0.005 µg/L	0.10			
Prochloraz	<0.005 µg/L	0.10			
Propiconazole	<0.005 µg/L	0.10			
Pyméthrozine	<0.005 µg/L	0.10			
Pyriméthanal	<0.005 µg/L	0.10			
Quimerac	<0.005 µg/L	0.10			
Quinoxifène	<0.005 µg/L	0.10			
Tétraconazole	<0.005 µg/L	0.10			
Thiabendazole	<0.005 µg/L	0.10			
Total des pesticides analysés	0.817 µg/L	0.50			
Tricyclazole	<0.005 µg/L	0.10			
Trifluraline	<0.005 µg/L	0.10			
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Bromoxynil	<0.005 µg/L	0.10			
Dinitrocrésol	<0.020 µg/L	0.10			
Dinoseb	<0.005 µg/L	0.10			
Dinotérbe	<0.030 µg/L	0.10			
Imazaméthabenz	<0.005 µg/L	0.10			
Isoxyli-méthyl	<0.005 µg/L	0.10			
Pentachloropnéol	<0.030 µg/L	0.10			
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
Aldrine	<0.005 µg/L	0.03			
Dieldrine	<0.005 µg/L	0.03			
Diméthachlore	<0.005 µg/L	0.10			
HCH alpha	<0.005 µg/L	0.10			
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005 µg/L	0.10			
HCH bêta	<0.005 µg/L	0.10			
HCH delta	<0.005 µg/L	0.10			
HCH gamma (lindane)	<0.005 µg/L	0.10			
Heptachlore	<0.005 µg/L	0.03			
Oxadiazon	<0.005 µg/L	0.10			
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Chlorfenvinphos	<0.005 µg/L	0.10			
Chlorpyrifos éthyl	<0.005 µg/L	0.10			
Chlorpyrifos méthyl	<0.005 µg/L	0.10			
Dichlorvos	<0.010 µg/L	0.10			
Diméthoate	<0.010 µg/L	0.10			
Tétrachlorvinphos	<0.005 µg/L	0.10			
Trichlorfon	<0.005 µg/L	0.10			
PESTICIDES PYRETHRINOIDES					
Cyperméthrine	<0.005 µg/L	0.10			
Deltaméthrine	<0.005 µg/L	0.10			
Permethrine	<0.010 µg/L	0.10			
Piperonil butoxide	<0.005 µg/L	0.10			
Tralométhrine	<0.005 µg/L	0.10			
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0.005 µg/L	0.10			
Mécosulfuron-méthyl	<0.005 µg/L	0.10			
Metsulfuron méthyl	<0.020 µg/L	0.10			
Nicosulfuron	<0.005 µg/L	0.10			
Prosulfuron	<0.005 µg/L	0.10			
Triflusulfuron-méthyl	<0.005 µg/L	0.10			
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0.005 µg/L	0.10			
Atrazine	<0.005 µg/L	0.10			
Atrazine et ses métabolites	<0.020 µg/L	0.50			
Cyanazine	<0.005 µg/L	0.10			
Cybutryne	<0.005 µg/L	0.10			
Cyromazine	<0.020 µg/L	0.10			

PLV_00187714 page : 5

Desmétryne	<0,005 µg/L	0,10
Diméthamétryn	<0,005 µg/L	0,10
Hexazinone	<0,005 µg/L	0,10
Métamitron	<0,005 µg/L	0,10
Métribuzine	<0,005 µg/L	0,10
Prométhrine	<0,005 µg/L	0,10
Prométon	<0,005 µg/L	0,10
Propazine	<0,020 µg/L	0,10
Sébuthylazine	<0,005 µg/L	0,10
Secbuméton	<0,005 µg/L	0,10
Simazine	<0,005 µg/L	0,10
Simétryne	<0,005 µg/L	0,10
Terbuméton	<0,005 µg/L	0,10
Terbutylazin	<0,005 µg/L	0,10
Terbutylazin et ses métabolites	<0,020 µg/L	0,50
Terbutryne	<0,005 µg/L	0,10
Thiazuron	<0,005 µg/L	0,10
Trietazine	<0,005 µg/L	0,10
PESTICIDES TRIAZOLES		
Aminotriazole	<0,050 µg/L	0,10
Cyproconazole	<0,005 µg/L	0,10
Difénoconazole	<0,005 µg/L	0,10
Epoxyconazole	<0,005 µg/L	0,10
Fludioxonil	<0,005 µg/L	0,10
Hexaconazole	<0,005 µg/L	0,10
Melconazol	<0,005 µg/L	0,10
Propiconazole	<0,005 µg/L	0,10
Tébuconazole	<0,005 µg/L	0,10
Triadiméfon	<0,005 µg/L	0,10
Triadimenol	<0,005 µg/L	0,10
Uniconazole	<0,005 µg/L	0,10
PESTICIDES TRICETONES		
Sulcotrione	<0,050 µg/L	0,10
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		
Buturon	<0,005 µg/L	0,10
Chlortoluron	<0,005 µg/L	0,10
Diuron	<0,005 µg/L	0,10
Ethidimuron	<0,005 µg/L	0,10
Fénuron	<0,020 µg/L	0,10
Hexaflumuron	<0,005 µg/L	0,10
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0,005 µg/L	0,10
Isoproturon	<0,005 µg/L	0,10
Linuron	<0,005 µg/L	0,10
Métabenzthiazuron	<0,005 µg/L	0,10
Monuron	<0,005 µg/L	0,10
Thébutiuron	<0,005 µg/L	0,10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION		
Bromates	<2,5 µg/L	10,00
Bromoforme	4,4 µg/L	100,00
Chlorodibromométhane	4,3 µg/L	100,00
Chloroforme	<1,0 µg/L	100,00
Dichloromonobromométhane	1,3 µg/L	100,00
Trihalométhanes (4 substances)	10,0 µg/L	100,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187714)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre pesticides. Un contrôle renforcé est mis en place.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



MARIE RINGHEIT

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 17 mars 2022

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE
MAIRIE
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 01 mars 2022 à 08h36
Unité de gestion		00187714		par :	2KM
Installation		0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	P2
Point de surveillance		TTP 000948	VILLENEUVE SUR AISNE	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte		P 0000001223	SORTIE DE STATION		
			STATION SIMPLE LOCAL TECHNIQUE		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	10,2 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	600 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,11 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,11 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : P2

Code SISE de l'analyse : 00188824

Référence laboratoire : H_CS22.1563.4

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
CHLOROBENZENES					
Pentachlorobenzène	<0,005 µg/L				
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS					
Benzène	<0,2 µg/L		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Chlorure de vinyl monomère	<0,2 µg/L		0,50		
Dichloroéthane-1,2	<1,0 µg/L		3,00		
Hexachlorobutadiène	<0,005 µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1,00 µg/L		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<1,0 µg/L		10,00		
Trichloroéthylène	<1,00 µg/L		10,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique agressif	-5,2 mg(CO ₂),				
Anhydride carbonique libre	9,5 mg(CO ₂),				
Carbonates	0,0 mg(CO ₃),				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2 Qualit.			1,00	2,00
Hydrogénocarbonates	251 mg/L				
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,43 unité pH				
Titre alcalimétrique	0 °f				

PLV : 00187714 page : 2

Titre alcalimétrique complet	20,6 °f			
Titre hydrotimétrique	30,4 °f			
FER ET MANGANESE				
Fer total	<5 µg/L			200,00
Manganèse total	<0,5 µg/L			50,00
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE				
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,005 µg/L	0,10		
AMPA	<0,020 µg/L	0,10		
DDD-2,4'	<0,005 µg/L	0,10		
DDD-4,4'	<0,005 µg/L	0,10		
DDE-2,4'	<0,005 µg/L	0,10		
Desméthylisoproturon	<0,005 µg/L	0,10		
Heptachlore époxyde	<0,005 µg/L	0,03		
Heptachlore époxyde cis	<0,005 µg/L	0,03		
Heptachlore époxyde trans	<0,005 µg/L	0,03		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,010 µg/L	0,10		
loxynil octanoate	<0,010 µg/L	0,10		
Propazine 2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10		
Sebuthylazine 2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10		
Sebuthylazine déséthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10		
Trietazine 2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10		
Trietazine déséthyl	<0,005 µg/L	0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS				
OXA metolachlore	<0,020 µg/L			
MÉTABOLITES PERTINENTS				
2,6 Dichlorobenzamide	<0,005 µg/L	0,10		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020 µg/L	0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,020 µg/L	0,10		
Atrazine déséthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10		
Chloridazone desphényl	0,66 µg/L	0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,157 µg/L	0,10		
ESA metolachlore	<0,020 µg/L	0,10		
Flufenacet ESA	<0,010 µg/L	0,10		
Hydroxyterbuthylazine	<0,020 µg/L	0,10		
N,N-Dimethylsulfamide	<0,100 µg/L	0,10		
OXA alachlore	<0,050 µg/L	0,10		
Simazine hydroxy	<0,005 µg/L	0,10		
Terbuméton-déséthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Terbuthylazin déséthyl	<0,005 µg/L	0,10		
MINERALISATION				
Calcium	102 mg/L			
Chlorures	28,4 mg/L			250,00
Magnésium	4,9 mg/L			
Potassium	1,3 mg/L			
Sodium	9,1 mg/L			200,00
Sulfates	20,0 mg/L			250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.				
Aluminium total µg/l	<10 µg/L			200,00
Arsenic	<0,5 µg/L	10,00		
Baryum	0,06 mg/L			0,70
Bore mg/L	<0,050 mg/L	1,00		
Cyanures totaux	<10 µg(CN)/L	50,00		
Fluorures mg/L	0,306 mg/L	1,50		
Mercure	<0,015 µg/L	1,00		
Sélium	4,5 µg/L	10,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	0,58 mg(C)/L			2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L			0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	<0,951 mg/L	1,00		

PLV : 00187714 page : 3

Nitrates (en NO ₃)	47,4 mg/L	50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L	0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...				
Acétochlore	<0,005 µg/L	0,10		
Alachlore	<0,005 µg/L	0,10		
Diméthénamide	<0,005 µg/L	0,10		
Furalaxyl	<0,005 µg/L	0,10		
Isoxaben	<0,005 µg/L	0,10		
Métazachlore	<0,005 µg/L	0,10		
Métolachlore	<0,005 µg/L	0,10		
Propyzamide	<0,005 µg/L	0,10		
Tébutam	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES				
2,4-D	<0,020 µg/L	0,10		
2,4-MCPA	<0,005 µg/L	0,10		
Dichlorprop	<0,020 µg/L	0,10		
Mécoprop	<0,005 µg/L	0,10		
Triclopyr	<0,020 µg/L	0,10		
PESTICIDES CARBAMATES				
Carbendazime	<0,005 µg/L	0,10		
Carbétamide	<0,005 µg/L	0,10		
Carbofuran	<0,005 µg/L	0,10		
Chlorprophame	<0,005 µg/L	0,10		
Propamocarbe	<0,005 µg/L	0,10		
Propoxur	<0,005 µg/L	0,10		
Prosulfocarbe	<0,005 µg/L	0,10		
Pyrimicarbe	<0,005 µg/L	0,10		
Triallate	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES DIVERS				
Aclonifen	<0,005 µg/L	0,10		
Anthraquinone (pesticide)	<0,005 µg/L	0,10		
Benoxacor	<0,005 µg/L	0,10		
Bentazone	<0,020 µg/L	0,10		
Bifenox	<0,005 µg/L	0,10		
Bromacil	<0,005 µg/L	0,10		
Chloridazone	<0,005 µg/L	0,10		
Chlormequat	<0,050 µg/L	0,10		
Chlorthal-diméthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Clomazone	<0,005 µg/L	0,10		
Cyprodinil	<0,005 µg/L	0,10		
Dichlobénil	<0,005 µg/L	0,10		
Dicofol	<0,005 µg/L	0,10		
Diflufénicanil	<0,005 µg/L	0,10		
Diméfuron	<0,005 µg/L	0,10		
Ethofumésate	<0,005 µg/L	0,10		
Fenpropidin	<0,010 µg/L	0,10		
Fenpropimorphe	<0,005 µg/L	0,10		
Fipronil	<0,005 µg/L	0,10		
Fluazinam	<0,005 µg/L	0,10		
Fluroxypir	<0,020 µg/L	0,10		
Fluroxypir-meptyl	<0,020 µg/L	0,10		
Glyphosate	<0,020 µg/L	0,10		
Imazalile	<0,005 µg/L	0,10		
Imidaclopride	<0,005 µg/L	0,10		
Iprodione	<0,010 µg/L	0,10		
Lenacile	<0,005 µg/L	0,10		
Mépanipyrim	<0,005 µg/L	0,10		

PLV : 00187714 page : 4

Métalaxyle	<0,005 µg/L	0,10		
Métaldéhyde	<0,020 µg/L	0,10		
Nuarimol	<0,005 µg/L	0,10		
Oxadixyl	<0,005 µg/L	0,10		
Pendiméthaline	<0,005 µg/L	0,10		
Prochloraze	<0,005 µg/L	0,10		
Procymidone	<0,005 µg/L	0,10		
Pymétrozine	<0,005 µg/L	0,10		
Pyriméthanil	<0,005 µg/L	0,10		
Quimerac	<0,005 µg/L	0,10		
Quinoxifen	<0,005 µg/L	0,10		
Tétraconazole	<0,005 µg/L	0,10		
Thiabendazole	<0,005 µg/L	0,10		
Total des pesticides analysés	0,817 µg/L	0.50		
Tricyclazole	<0,005 µg/L	0,10		
Trifluraline	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Bromoxynil	<0,005 µg/L	0,10		
Dinitrocrésol	<0,020 µg/L	0,10		
Dinoseb	<0,005 µg/L	0,10		
Dinoterbe	<0,030 µg/L	0,10		
Imazaméthabenz	<0,005 µg/L	0,10		
Ioxynil-méthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Pentachlorophénol	<0,030 µg/L	0,10		
PESTICIDES ORGANOCHELORES				
Aldrine	<0,005 µg/L	0,03		
Dieldrine	<0,005 µg/L	0,03		
Dimétachlore	<0,005 µg/L	0,10		
HCH alpha	<0,005 µg/L	0,10		
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0,005 µg/L	0,10		
HCH bêta	<0,005 µg/L	0,10		
HCH delta	<0,005 µg/L	0,10		
HCH gamma (lindane)	<0,005 µg/L	0,10		
Heptachlore	<0,005 µg/L	0,03		
Oxadiazon	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES				
Chlorfenvinphos	<0,005 µg/L	0,10		
Chlorpyriphos éthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Chlorpyriphos méthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Dichlorvos	<0,010 µg/L	0,10		
Diméthoate	<0,010 µg/L	0,10		
Tétrachlorvinphos	<0,005 µg/L	0,10		
Trichlorfon	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES				
Cyperméthrine	<0,005 µg/L	0,10		
Deltaméthrine	<0,005 µg/L	0,10		
Permethrine	<0,010 µg/L	0,10		
Piperonil butoxide	<0,005 µg/L	0,10		
Tralométhrine	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES SULFONYLUREES				
Amidosulfuron	<0,005 µg/L	0,10		
Mésosulfuron-méthyl	<0,005 µg/L	0,10		
Metsulfuron méthyl	<0,020 µg/L	0,10		
Nicosulfuron	<0,005 µg/L	0,10		
Prosulfuron	<0,005 µg/L	0,10		
Triflousulfuron-methyl	<0,005 µg/L	0,10		
PESTICIDES TRIAZINES				
Améthryne	<0,005 µg/L	0,10		
Atrazine	<0,005 µg/L	0,10		
Atrazine et ses métabolites	<0,020 µg/L	0,50		
Cyanazine	<0,005 µg/L	0,10		
Cybutryne	<0,005 µg/L	0,10		
Cyromazine	<0,020 µg/L	0,10		

PLV : 00187714 page : 5

Desmétryne	<0,005 µg/L	0,10
Diméthametryn	<0,005 µg/L	0,10
Hexazinone	<0,005 µg/L	0,10
Métamitron	<0,005 µg/L	0,10
Métribuzine	<0,005 µg/L	0,10
Prométhrine	<0,005 µg/L	0,10
Prométon	<0,005 µg/L	0,10
Propazine	<0,020 µg/L	0,10
Sébuthylazine	<0,005 µg/L	0,10
Secbuméton	<0,005 µg/L	0,10
Simazine	<0,005 µg/L	0,10
Simétryne	<0,005 µg/L	0,10
Terbuméton	<0,005 µg/L	0,10
Terbuthylazin	<0,005 µg/L	0,10
Terbuthylazin et ses métabolites	<0,020 µg/L	0,50
Terbutryne	<0,005 µg/L	0,10
Thidiazuron	<0,005 µg/L	0,10
Trietazine	<0,005 µg/L	0,10
PESTICIDES TRIAZOLES		
Aminotriazole	<0,050 µg/L	0,10
Cyproconazol	<0,005 µg/L	0,10
Difénoconazole	<0,005 µg/L	0,10
Epoxyconazole	<0,005 µg/L	0,10
Fludioxonil	<0,005 µg/L	0,10
Hexaconazole	<0,005 µg/L	0,10
Metconazol	<0,005 µg/L	0,10
Propiconazole	<0,005 µg/L	0,10
Tébuconazole	<0,005 µg/L	0,10
Triadiméfon	<0,005 µg/L	0,10
Triadimenol	<0,005 µg/L	0,10
Uniconazole	<0,005 µg/L	0,10
PESTICIDES TRICETONES		
Sulcotrione	<0,050 µg/L	0,10
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		
Buturon	<0,005 µg/L	0,10
Chlortoluron	<0,005 µg/L	0,10
Diuron	<0,005 µg/L	0,10
Ethidimuron	<0,005 µg/L	0,10
Fénuron	<0,020 µg/L	0,10
Hexaflumuron	<0,005 µg/L	0,10
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0,005 µg/L	0,10
Isoproturon	<0,005 µg/L	0,10
Linuron	<0,005 µg/L	0,10
Métabenzthiazuron	<0,005 µg/L	0,10
Monuron	<0,005 µg/L	0,10
Thébutiuron	<0,005 µg/L	0,10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION		
Bromates	<2,5 µg/L	10,00
Bromoforme	4,4 µg/L	100,00
Chlorodibromométhane	4,3 µg/L	100,00
Chloroforme	<1,0 µg/L	100,00
Dichloromonobromométhane	1,3 µg/L	100,00
Trihalométhanes (4 substances)	10,0 µg/L	100,00

PLV : 00187714 page : 6

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187714)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre pesticides. Un contrôle renforcé est mis en place.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


M. M. BONDELET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 21 mars 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Maine
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site www.sauptable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 01 mars 2022 à 08h54
Unité de gestion		00187757	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par :	2KM
Installation	CAP	000946	PUITS VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	RP
Point de surveillance	P	000001221	PUITS 108-1X-107	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte	PUITS SIMPLE LOCAL TECHNIQUE				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	11 °C		25,00		
Température de mesure du pH	11,4 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,3 unité pH				
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	800 µS/cm				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Oxygène dissous	8,37 mg/L				
Oxygène dissous % Saturation	78,0 %				
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	<0,05 mg(Cl ₂)/l				
Chlore total	<0,05 mg(Cl ₂)/l				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE
Type de l'analyse : RP Code SISE de l'analyse : 00188867 Référence laboratoire : H_CS22 1563.1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pl)/L		200,00		
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				
CHLOROENZENES					
Chloroeb	<0,005 µg/L				
Pentachlorobenzène	<0,005 µg/L				
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS					
Biphényle	<0,005 µg/L				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Hexachlorobutadiène	<0,005 µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1,00 µg/L				
Tétrachloroéthylène-Trichloroéthylène	<1,0 µg/L				
Trichloroéthylène	<1,00 µg/L				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0,10 mg/L		1,00		
N-(2-Chloro-6-méthylphényl)-N'-(4-pyridinyl)urea	<0,020 µg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique agressif	4,9 mg(CO ₂)				
Anhydride carbonique libre	19,5 mg(CO ₂)				
Carbonates	0,0 mg(CO ₃)				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2 Qualit.				
Hydrogénocarbonates	254 mg/L				

PLV : 00187757 page : 2

pH d'équilibre à la T° échantillon	7.48 unité pH				
Titre alcalimétrique	0 °F				
Titre alcalimétrique complet	20.8 °F				
Titre hydrotimétrique	29.6 °F				

FER ET MANGANESE

Fer dissous	<5 µg/L				
Manganèse total	<0.5 µg/L				

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.005 µg/L				2.00
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.005 µg/L				2.00
1-(4-isopropylphényl)-urée	<0.005 µg/L				2.00
Aldicarb sulfoné	<0.020 µg/L				2.00
Aldicarb sulfoxyde	<0.020 µg/L				2.00
AMPA	<0.020 µg/L				2.00
Chlorimuron-éthyl	<0.020 µg/L				2.00
DDD-2,4'	<0.005 µg/L				2.00
DDD-4,4'	<0.005 µg/L				2.00
DDE-2,4'	<0.005 µg/L				2.00
DDE-4,4'	<0.010 µg/L				2.00
Déméton-O	<0.010 µg/L				2.00
Desméthylisoproturon	<0.005 µg/L				2.00
Desméthylproflurazon	<0.005 µg/L				2.00
Desméthyl-pirimicarb	<0.005 µg/L				2.00
Diclofop méthyl	<0.050 µg/L				2.00
Endosulfan sulfate	<0.005 µg/L				2.00
Endosulfan aldéhyde	<0.005 µg/L				2.00
Ethiofencarb sulfone	<0.005 µg/L				2.00
Ethiofencarb sulfoxyde	<0.020 µg/L				2.00
Éthylenthiourée	<0.50 µg/L				2.00
Heptachlore époxyde	<0.005 µg/L				2.00
Heptachlore époxyde cis	<0.005 µg/L				2.00
Heptachlore époxyde trans	<0.005 µg/L				2.00
Hydroxycarbofuran-3	<0.005 µg/L				2.00
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010 µg/L				2.00
Ioxynil	<0.005 µg/L				2.00
Ioxynil octanoate	<0.010 µg/L				2.00
Malaoxon	<0.005 µg/L				2.00
Paraoxon	<0.005 µg/L				2.00
Pirimicarb formamido desméthyl	<0.005 µg/L				2.00
Propazine 2-hydroxy	<0.005 µg/L				2.00
Sebuthylazine 2-hydroxy	<0.005 µg/L				2.00
Sebuthylazine déséthyl	<0.005 µg/L				2.00
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.005 µg/L				2.00
Thiofanox sulfone	<0.005 µg/L				2.00
Thiofanox sulfoxyde	<0.005 µg/L				2.00
Trietazine 2-hydroxy	<0.005 µg/L				2.00
Trietazine déséthyl	<0.005 µg/L				2.00

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

OXA metolachlore	<0.020 µg/L				
------------------	-------------	--	--	--	--

MÉTABOLITES PERTINENTS

2,6-Dichlorobenzamide	<0.005 µg/L				2.00
Atrazine-2-hydroxy	<0.020 µg/L				2.00
Atrazine-déisopropyl	<0.020 µg/L				2.00
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0.020 µg/L				2.00
Atrazine déséthyl	<0.005 µg/L				2.00
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.005 µg/L				2.00
Chloridazone desphényl	1.38 µg/L				2.00
Chloridazone méthyl desphényl	0.218 µg/L				2.00
ESA metolachlore	<0.020 µg/L				2.00
Flufenacet ESA	<0.010 µg/L				2.00
Hydroxyterbutylazine	<0.020 µg/L				2.00
N,N-Diméthylsulfamide	<0.100 µg/L				2.00
OXA alachlore	<0.050 µg/L				2.00

PLV : 00187757 page : 3

Simazine hydroxy	<0.005 µg/L	2.00
Terbuméton-déséthyl	<0.005 µg/L	2.00
Terbuthylazin déséthyl	<0.005 µg/L	2.00

MINERALISATION

Calcium	39 mg/L	
Chlorures	27.6 mg/L	200.00
Magnésium	5.3 mg/L	
Potassium	1.4 mg/L	
Silicates (en mg/L de SiO ₂)	8.9 mg(SiO ₂)	
Sodium	8.9 mg/L	200.00
Sulfates	19.7 mg/L	250.00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine	<0.5 µg/L	
Arsenic	<0.5 µg/L	100.00
Bore mg/L	<0.050 mg/L	
Cadmium	<0.5 µg/L	5.00
Fluorures mg/L	0.312 mg/L	
Nickel	1.8 µg/L	
Sélium	4.3 µg/L	10.00

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0.61 mg(C)/L	10.00
-------------------------	--------------	-------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0.050 mg/L	4.00
Nitrates/50 + Nitrites/3	<0.931 mg/L	
Nitrates (en NO ₃)	46.4 mg/L	100.00
Nitrites (en NO ₂)	<0.010 mg/L	
Phosphore total (exprimé en mg(P ₂ O ₅)/L)	<0.05 mg(P ₂ O ₅)	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL	10000
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL	20000

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Acétochlore	<0.005 µg/L	2.00
Alachlore	<0.005 µg/L	2.00
Amtraze	<0.005 µg/L	2.00
Boscalid	<0.005 µg/L	2.00
Captafol	<0.010 µg/L	2.00
Carboxine	<0.005 µg/L	2.00
Cymoxanil	<0.005 µg/L	2.00
Dichlofluanide	<0.005 µg/L	2.00
Dichlormide	<0.010 µg/L	2.00
Diméthénamide	<0.005 µg/L	2.00
Fenhexamid	<0.005 µg/L	2.00
Furalaxyl	<0.005 µg/L	2.00
Isoxaben	<0.005 µg/L	2.00
Mandipropamide	<0.005 µg/L	2.00
Mefenacet	<0.005 µg/L	2.00
Méfluidide	<0.005 µg/L	2.00
Mépronil	<0.005 µg/L	2.00
Métazachlore	<0.005 µg/L	2.00
Métolachlore	<0.005 µg/L	2.00
Napropamide	<0.005 µg/L	2.00
Oryzalin	<0.020 µg/L	2.00
Penoxsulam	<0.005 µg/L	2.00
Pretilachlore	<0.005 µg/L	2.00
Propachlore	<0.010 µg/L	2.00
Propyzamide	<0.005 µg/L	2.00
Pyroxsulame	<0.005 µg/L	2.00
Tébutam	<0.005 µg/L	2.00
Tolylfluanide	<0.005 µg/L	2.00
Zoxamide	<0.005 µg/L	2.00

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

2,4,5-T	<0.020 µg/L	2.00
---------	-------------	------

PLV : 00187757 page : 1

2,4-D	<0.020 µg/L	2.00
2,4-DB	<0.050 µg/L	2.00
2,4-MCPA	<0.005 µg/L	2.00
2,4-MCPB	<0.005 µg/L	2.00
Cicladinafoc-bropargyl	<0.005 µg/L	2.00
Diclorproc	<0.020 µg/L	2.00
Féncproc	<0.020 µg/L	2.00
Fénoxaproc-éthyl	<0.020 µg/L	2.00
Haloxylfop	<0.020 µg/L	2.00
Méocproc	<0.005 µg/L	2.00
Triclopyr	<0.020 µg/L	2.00
PESTICIDES CARBAMATES		
Alpicarbe	<0.005 µg/L	2.00
Aminocarbe	<0.005 µg/L	2.00
Bendiocarbe	<0.005 µg/L	2.00
Benfluracarbe	<0.005 µg/L	2.00
Butiate	<0.020 µg/L	2.00
Carbaryl	<0.005 µg/L	2.00
Carbendazime	<0.005 µg/L	2.00
Carbétamide	<0.005 µg/L	2.00
Carbofuran	<0.005 µg/L	2.00
Chlorbufame	<0.020 µg/L	2.00
Chlorprophame	<0.005 µg/L	2.00
Cycloate	<0.020 µg/L	2.00
Diallate	<0.020 µg/L	2.00
Diethofencarbe	<0.005 µg/L	2.00
Dimépipérate	<0.005 µg/L	2.00
Diméthian	<0.005 µg/L	2.00
Dioxacarbe	<0.005 µg/L	2.00
EPTC	<0.020 µg/L	2.00
Ethiophencarbe	<0.005 µg/L	2.00
Fenobucarbe	<0.005 µg/L	2.00
Fenothiocarbe	<0.005 µg/L	2.00
Fenoxycarbe	<0.005 µg/L	2.00
Furathiocarbe	<0.020 µg/L	2.00
Indoxacarbe	<0.020 µg/L	2.00
Iodocarb	<0.020 µg/L	2.00
Iprovalcarb	<0.005 µg/L	2.00
Isoprocarb	<0.005 µg/L	2.00
Méthiocarb	<0.005 µg/L	2.00
Méthomyl	<0.005 µg/L	2.00
Morinate	<0.005 µg/L	2.00
Oxamyl	<0.020 µg/L	2.00
Promécarbe	<0.005 µg/L	2.00
Propamocarbe	<0.005 µg/L	2.00
Propame	<0.020 µg/L	2.00
Propoxur	<0.005 µg/L	2.00
Prosulfocarbe	<0.005 µg/L	2.00
Proxymphan	<0.005 µg/L	2.00
Pyributcarb	<0.005 µg/L	2.00
Pyrimicarbe	<0.005 µg/L	2.00
Terbutcarb	<0.050 µg/L	2.00
Thiobencarbe	<0.005 µg/L	2.00
Thiodicarbe	<0.020 µg/L	2.00
Thiophanate éthyl	<0.020 µg/L	2.00
Thiophanate méthyl	<0.020 µg/L	2.00
Tiocarbazil	<0.005 µg/L	2.00
Trialate	<0.005 µg/L	2.00
Triméthacarbe	<0.005 µg/L	2.00
PESTICIDES DIVERS		
Acétamiprid	<0.005 µg/L	2.00
Acifluorfen	<0.020 µg/L	2.00
Acionifen	<0.005 µg/L	2.00
Anthraquinone (pesticide)	<0.005 µg/L	2.00

PLV : 0018757 page 5

Bémalaxyl	<0.005 µg/L	2.00
Benfluraline	<0.005 µg/L	2.00
Benoxacor	<0.005 µg/L	2.00
Bentazone	<0.020 µg/L	2.00
Bifenox	<0.005 µg/L	2.00
Bromacil	<0.005 µg/L	2.00
Bromadiolone	<0.050 µg/L	2.00
Bromoprocymate	<0.005 µg/L	2.00
Bupirimate	<0.010 µg/L	2.00
Buprofézine	<0.005 µg/L	2.00
Butraline	<0.005 µg/L	2.00
Captane	<0.010 µg/L	2.00
Carfentrazone éthyle	<0.005 µg/L	2.00
Chinométhonate	<0.005 µg/L	2.00
Chlorbromuron	<0.005 µg/L	2.00
Chlorflazuron	<0.010 µg/L	2.00
Chlordazone	<0.005 µg/L	2.00
Chlormequat	<0.050 µg/L	2.00
Chlorophacinone	<0.020 µg/L	2.00
Chlorothalonil	<0.010 µg/L	2.00
Chlorthal-diméthyl	<0.005 µg/L	2.00
Chlorthiamide	<0.010 µg/L	2.00
Clethodime	<0.005 µg/L	2.00
Cimazone	<0.005 µg/L	2.00
Coppyralid	<0.050 µg/L	2.00
Cloquintocet-mexyl	<0.005 µg/L	2.00
Clothianidine	<0.005 µg/L	2.00
Cyprodinil	<0.005 µg/L	2.00
Dichlobénil	<0.005 µg/L	2.00
Dichlorophène	<0.005 µg/L	2.00
Dicofol	<0.005 µg/L	2.00
Diflufénicanil	<0.005 µg/L	2.00
Diméfuron	<0.005 µg/L	2.00
Diméthomorphe	<0.005 µg/L	2.00
Dimocap	<0.050 µg/L	2.00
Diquat	<0.050 µg/L	2.00
Ethofumésate	<0.005 µg/L	2.00
Famoxadone	<0.005 µg/L	2.00
Fenpropidin	<0.010 µg/L	2.00
Fenpropimorphe	<0.005 µg/L	2.00
Fipronil	<0.005 µg/L	2.00
Fluazinam	<0.005 µg/L	2.00
Flumioxazine	<0.005 µg/L	2.00
Fluquinconazole	<0.005 µg/L	2.00
Flurochloridone	<0.005 µg/L	2.00
Fluroxypir	<0.020 µg/L	2.00
Fluroxypir-meptyl	<0.020 µg/L	2.00
Flurprimidol	<0.005 µg/L	2.00
Folpet	<0.010 µg/L	2.00
Glyphosate	<0.020 µg/L	2.00
Hexythiazox	<0.020 µg/L	2.00
Imazafile	<0.005 µg/L	2.00
Imidaclopride	<0.005 µg/L	2.00
Iprodione	<0.010 µg/L	2.00
Isoxadifen-éthyle	<0.005 µg/L	2.00
Lenacile	<0.005 µg/L	2.00
Mefenpyr diethyl	<0.005 µg/L	2.00
Mépanipyrin	<0.005 µg/L	2.00
Mepiquat	<0.050 µg/L	2.00
Métalaxyle	<0.005 µg/L	2.00
Métaldéhyde	<0.020 µg/L	2.00
Métosulam	<0.005 µg/L	2.00
Naptalame	<0.020 µg/L	2.00
Nitroféne	<0.005 µg/L	2.00

PLV : 00187757 page 5

Norfurazon	<0.005 µg/L	2.00
Nuarimol	<0.005 µg/L	2.00
Ofurace	<0.005 µg/L	2.00
Oxadiazyl	<0.010 µg/L	2.00
Oxadixyl	<0.005 µg/L	2.00
Oxyfluorène	<0.010 µg/L	2.00
Paclobutrazole	<0.005 µg/L	2.00
Paraquat	<0.050 µg/L	2.00
Pencycuron	<0.005 µg/L	2.00
Pendiméthaline	<0.005 µg/L	2.00
Prochloraze	<0.005 µg/L	2.00
Procyridone	<0.005 µg/L	2.00
Propanil	<0.005 µg/L	2.00
Pymétrozine	<0.005 µg/L	2.00
Pyrazoxyfen	<0.005 µg/L	2.00
Pyréthrine	<0.10 µg/L	2.00
Pyndabène	<0.005 µg/L	2.00
Pyridate	<0.010 µg/L	2.00
Pyrifénox	<0.010 µg/L	2.00
Pyméthanol	<0.005 µg/L	2.00
Pynproxifen	<0.005 µg/L	2.00
Quimerac	<0.005 µg/L	2.00
Quinoxifen	<0.005 µg/L	2.00
Roténone	<0.005 µg/L	2.00
Spiroxamine	<0.005 µg/L	2.00
Tebufenpyrad	<0.005 µg/L	2.00
Teflubenzuron	<0.005 µg/L	2.00
Terbacile	<0.005 µg/L	2.00
Tétraconazole	<0.005 µg/L	2.00
Tetradifon	<0.005 µg/L	2.00
Thiabendazole	<0.005 µg/L	2.00
Thiamethoxam	<0.005 µg/L	2.00
Thiocyclam hydrogen oxalate	<0.010 µg/L	2.00
Total des pesticides analysés	1.548 µg/L	5.00
Tributyltin cation	<0.0001 µg/L	2.00
Tricyclazole	<0.005 µg/L	2.00
Tndemorphé	<0.100 µg/L	2.00
Tnflumuron	<0.005 µg/L	2.00
Trifluraline	<0.005 µg/L	2.00
Tnforine	<0.005 µg/L	2.00
Vinchloroline	<0.005 µg/L	2.00
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS		
Bromoxynil	<0.005 µg/L	2.00
Bromoxynil octanoate	<0.010 µg/L	2.00
Dcamba	<0.050 µg/L	2.00
Dinitrocrésol	<0.020 µg/L	2.00
Dnoseb	<0.005 µg/L	2.00
Dinoterbe	<0.030 µg/L	2.00
Fénarimol	<0.005 µg/L	2.00
Imazaméthabenz	<0.005 µg/L	2.00
loxynil-méthyl	<0.005 µg/L	2.00
Pentachlorophénol	<0.030 µg/L	2.00
PESTICIDES ORGANOCHLORES		
Aldrine	<0.005 µg/L	2.00
Chlordane	<0.005 µg/L	2.00
Chlordane alpha	<0.005 µg/L	2.00
Chlordane bêta	<0.005 µg/L	2.00
Chlordécone	<0.03 µg/L	2.00
DDT-2,4'	<0.010 µg/L	2.00
DDT-4,4'	<0.010 µg/L	2.00
Dieldrine	<0.005 µg/L	2.00
Diméthachlore	<0.005 µg/L	2.00
Endosulfan alpha	<0.005 µg/L	2.00
Endosulfan bêta	<0.005 µg/L	2.00

PLV : 00187757 page 10

Sulcotrione	<0.050 µg/L	2.00		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES				
Buturon	<0.005 µg/L	2.00		
Chloroxuron	<0.005 µg/L	2.00		
Chlorosulfuron	<0.005 µg/L	2.00		
Chlorotoluron	<0.005 µg/L	2.00		
Cycuron	<0.005 µg/L	2.00		
Daimuron	<0.005 µg/L	2.00		
Difenoxyuron	<0.005 µg/L	2.00		
Diflufenoxuron	<0.005 µg/L	2.00		
Diuron	<0.020 µg/L	2.00		
Ethionuron	<0.005 µg/L	2.00		
Fénuron	<0.020 µg/L	2.00		
Fluométuron	<0.005 µg/L	2.00		
Forchlorfenuron	<0.005 µg/L	2.00		
Hexaflumuron	<0.005 µg/L	2.00		
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0.005 µg/L	2.00		
Isoproturon	<0.005 µg/L	2.00		
Linuron	<0.005 µg/L	2.00		
Métabenzthiazuron	<0.005 µg/L	2.00		
Métabromuron	<0.005 µg/L	2.00		
Métoxuron	<0.005 µg/L	2.00		
Monolinuron	<0.005 µg/L	2.00		
Monuron	<0.005 µg/L	2.00		
Néburon	<0.005 µg/L	2.00		
Siduron	<0.005 µg/L	2.00		
Sulfométhuron-méthyl	<0.005 µg/L	2.00		
Thébutiuron	<0.005 µg/L	2.00		
Thiazfluron	<0.020 µg/L	2.00		
Trinéxapac-éthyl	<0.020 µg/L	2.00		
PLASTIFIANTS				
Phosphate de tributyle	<0.005 µg/L			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00187757)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Épaves Sanitaires


M. SIGNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 17 juin 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
 Mairie
 02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 13 juin 2022 à 14h55
Unité de gestion		0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par :	2KM
Installation	UDI	000047	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	000001229	SECTEUR MENNEVILLE	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte	4 RUE DE NEUFCHATEL MITIGEUR CUISINE				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16 °C				25,00
Température de mesure du pH	17,7 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	595 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,19 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,2 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : C0189847

Référence laboratoire : H_CS22.3906.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(P)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	46,4 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 17 juin 2022

Monsieur le Président
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 13 juin 2022 à 14h31
Unité de gestion		00188736		par :	2KM
Installation	UDI	000047	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	000001232	CENTRE COMMUNE	Commune :	BERTRICOURT
Localisation exacte	MAIRIE SIMPLE EXTERIEUR				

Mesures de terrain	Résultate	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	18 °C				25,00
Température de mesure du pH	18,6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	395 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,06 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,07 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : C0189846

Référence laboratoire : H_CS22.3990.1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultate	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pl)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	44,3 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-08h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

TH

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 17 juin 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02100 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 13 juin 2022 à 15h27
Unité de gestion		00188744		par :	2KM
Installation	TTP	000948	VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	P1
Point de surveillance	P	000001223	SORTIE DE STATION	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte			RESERVOIR SIMPLE LOCAL TECHNIQUE		

	Résultate	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	14 °C				25,00
Température de mesure du pH	13,8 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	590 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,61 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,61 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : P1

Code SISE de l'analyse : 00189854

Référence laboratoire : H_CS22.3006.3

	Résultate	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pl)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique agressif	4,7 mg(CO ₂)				
Anhydride carbonique libre	16,5 mg(CO ₂)				
Carbonates	0,0 mg(CO ₃)				
Equilibre calco-carbonique 0:1:2:3:4	2 Qualit.			1,00	2,00
Hydrogéno-carbonates	245 mg/L				
pH d'équilibre à la T° échantillon	7,53 unité pH				
Titre alcalimétrique	0 °f				
Titre alcalimétrique complet	20,1 °f				
Titre hydrotimétrique	27,6 °f - TH				
MINERALISATION					
Calcium	100 mg/L				
Chlorures	28,0 mg/L				250,00
Magnésium	5,0 mg/L				
Potassium	1,5 mg/L				
Sodium	8,8 mg/L				200,00
Sulfates	19,3 mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,57 mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	<0,933 mg/L		1,00		

TH 27,6

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 7 septembre 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
 SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
 Mairie
 02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	jeudi 01 septembre 2022 à 09h30
Unité de gestion		0235	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par :	2KM
Installation	UDI	000047	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite :	D1
Point de surveillance	P	000001222	CENTRE COMMUNE	Commune :	VILLENEUVE-SUR-AISNE
Localisation exacte	MAIRIE MITIGEUR CUISINE				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	24 °C				25,00
Température de mesure du pH	24 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	590 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,22 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,22 mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
 Type de l'analyse : d1_2 Code SISE de l'analyse : 00191044 Référence laboratoire : H_CS22.6531.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	45,9 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

PLV : 00189934 page : 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00189934)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Stéphane BUNOLET

SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE

Laon, le 7 septembre 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE
Mairie
02190 GUIGNICOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00189933		jeudi 01 septembre 2022 à 09h09
Unité de gestion	0295	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	par : 2KM
Installation	UDI 000947	SIAEP DE VILLENEUVE SUR AISNE	Type visite : D1
Point de surveillance	S 000001233	CENTRE COMMUNE	Commune : ORAINVILLE
Localisation exacte	1 RUE DU GENERAL LECLERC MITIGEUR CUISINE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	28 °C				25,00
Température de mesure du pH	23,5 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	590 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,05 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,05 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE
Type de l'analyse : d1_2 Code SISE de l'analyse : 00191043 Référence laboratoire : H_CS22.6591.1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(P)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	48,3 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/100mL		0		

PLV : 00189933 page : 2

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00189933)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires


Sébastien MICHAËLETT